

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

D A N S C E N U M E R O

LT
CV
JB
KL
EK
BS
MO

- LETTRE DE MUNICH (P. 1-3)

Le temps du réalisme

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-7)

Croissance économique et croissance bancaire (III)

Par O.G. Pirkham

Directeur Général Adjoint de la Deutsche Bank

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 8-13)

La politique de recherche et développement devant le Parlement Européen ; La conjoncture dans la CEE ; Le Conseil de Ministres ; Les négociations d'adhésion.

- EUROFLASH (P. 14-44)

Sommaire analytique, P. 14

Index alphabétique, P. 42

N° 588 - 24 Novembre 1970

L E T T R E D E M U N I C H

Munich. - Il y a quelques mois, avant l'été, quand le "rapport Davignon" sur la coopération politique passa avec succès l'examen du Conseil des Six, Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, connu pour sa "spontanéité", affirmait sans ambages : "la montagne a accouché d'une souris". La semaine dernière, à Munich, à l'issue de la première réunion des chefs des diplomaties européennes consacrée précisément à la coopération politique, il faisait part de son "étonnement heureux" devant le résultat des travaux. Il s'agit-peut être du meilleur constat de changement de la "mentalité européenne ..." et l'on voudrait que le Ministre néerlandais, l'un des pionniers de la construction communautaire, en tire pour sa propre part les conclusions qui s'imposent.

En Juillet dernier, les diplomates, fonctionnaires et observateurs tenaient en majorité pour négligeable le document prudent, mais concret et réaliste, mis au point par les Directeurs politiques des Ministres des Affaires Etrangères. Et, comme toujours, pour justifier cette analyse, on se référait aux ambitions des années 50; ambitions généreuses, certes, mais dont on sait ce qu'il est advenu. Il n'est pas facile, il n'est même pas possible de fondre, de but en blanc, des peuples à l'histoire millénaire. Le tout était de se rendre compte qu'une telle impossibilité ne condamnait pas l'Europe à l'immobilisme. La force du "Comité Davignon" et de son président est d'avoir cru qu'entre le "tout" et le "rien" prend place la voie européenne. Il fallait commencer, même modestement. Et ce début modeste étonne et séduit à la fois.

Car il n'y a pas de doute, l'Europe politique a débuté à Munich. Pas de traité, pas d'institution; uniquement un "Comité" des directeurs des affaires politiques qui se réunit régulièrement, avec mission de préparer les sessions des Ministres, et dont l'ambition est, si possible, d'aboutir à une position commune sur les problèmes internationaux. Schéma léger pour une aussi grande ambition. Mais il reste que les Six ont décidé, dans les meilleurs délais, d'approfondir le dossier du Moyen Orient, de tenter d'imaginer en commun une solution pour quatre problèmes : navigation sur le Canal de Suez, création de zones démilitarisées entre Israël et les Arabes, statut de Jérusalem et sort des Palestiniens. Si, demain, la Communauté pouvait, avec tout ce qu'elle représente sur le plan économique, avancer une proposition précise sur cet ensemble de sujets, ce serait sans doute l'événement politique le plus important de l'histoire européenne depuis la fin de la dernière guerre. Certes, il ne faut pas sous-estimer les difficultés d'une telle entreprise, c'est-à-dire à nouveau s'abandonner aux rêves avec pour résultat probable la chute la plus dure. Mais apparemment, les six Ministres des Affaires Etrangères sont parfaitement conscients des limites qui leur sont imposées par les réalités. Et leur volonté est de forcer progressivement ces limites.

Quelque chose pourtant choque la logique dans cette volonté, cette recherche du réalisme. S'il est vrai que l'ambition des Six est d'éviter la création d'une Europe politique parallèle à l'Europe économique en s'obligeant d'entrée à ne pas créer d'institution nouvelle; s'il est vrai que tout doit concourir à la création de l'Europe sans distinction d'origine ou de "filière", que la coopération politique est là pour appuyer l'intégration économique et promouvoir son dépassement; et puisque des relations ont été établies avec le Parlement Européen, puisque la Commission est invitée à participer à une partie des réunions, on peut se demander pourquoi celles-ci ont été "coupées" du Conseil de Ministres des Communautés. L'éclatement des institutions communautaires en trois sièges provisoires (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg) est indéniablement un facteur de relâchement. Il est inutile de le renforcer. Rien n'empêchait les Ministres, tout en évitant de se réunir en Conseil, de tenir leurs sessions politiques juste avant, ou aussitôt après les réunions du Conseil. A quoi l'on répondra que la discrétion nécessaire impose une autre formule. Sans doute, mais ce qui est possible à Munich l'est aussi à Bruxelles.

On pourra dire aussi qu'une certaine distance mise entre les débats de la Communauté Economique, souvent tendus, et les discussions relatives à la coopération politique, est un gage de tranquillité, donc de progrès. Ce n'est pas certain. De toute façon, c'est réintroduire le danger d'une sorte de "chambre d'appel" de la Communauté; c'est, en voulant l'éviter, reprendre dans le "plan Fouchet" son élément le plus contestable. On conçoit mal, par exemple, étant entendu que la coopération politique doit favoriser l'intégration économique et vice versa, que le secrétaire général du Conseil de Ministres ne soit pas convié aux réunions politiques, pas plus que les représentants permanents des Six auprès des Communautés qui sont, après tout, les meilleurs "spécialistes" des réalités européennes. Il ne faudrait pas que la coopération politique devienne la revanche d'un club de hauts fonctionnaires qui ont vu, du fait de la création du Marché Commun, leur champ d'action se rétrécir.

Quoiqu'il en soit, la réunion de Munich a prouvé que beaucoup était possible ... à condition de ne pas rechercher l'impossible; et surtout à condition de ne pas faire de ce qui est impossible le préalable de toute action concrète, même modeste.

C'est exactement devant le même problème que se trouvent les Six avec la mise en oeuvre de l'Union économique et monétaire, qui a fait l'objet, en début de semaine, d'un premier débat de fond au sein du Conseil des Six. Dans le passé, soulignait la semaine dernière devant le Parlement Européen Raymond Barre, la Communauté a trop souffert de la discordance entre la "générosité des ambitions" et la "parcimonie des réalisations". Le Vice président de la Commission défendait les propositions de son institution, propositions qu'en Allemagne et surtout aux Pays Bas, on avait tendance à trouver trop timorées sur le plan politique et institutionnel. Il est vrai que la Commission s'est surtout attachée à définir, dans ses propositions, une première étape de trois ans, laissant dans le vague des

développements ultérieurs de l'Union, aussi bien d'ailleurs sur le plan technique que politique. Connaissant les réticences de la France à s'engager maintenant dans un processus automatique conduisant à la "supranationalité", certains avaient rapidement accusé la Commission de faire le jeu de Paris. Raymond Barre n'eut apparemment pas de grands problèmes pour convaincre les parlementaires de l'intérêt d'une solution pragmatique et d'une démarche prudente.

Il devait recevoir d'ailleurs l'appui un peu inattendu de Karl Schiller, le Ministre allemand de l'Economie, qui préside le Conseil des Six, et est partisan lui aussi d'une approche progressive. En fait, de quoi s'agit-il ? L'objectif final de l'Union économique et monétaire n'est contesté par personne. On sait parfaitement que l'Union entrainera des transferts de compétence du plan national au plan de la Communauté. Le 8 juin dernier, d'ailleurs, les Ministres des Affaires Etrangères l'ont admis en approuvant les conclusions du rapport intérimaire du "Groupe Werner". Chacun sait aussi que le contenu de la première étape d'un plan de dix ans ne peut pas être révolutionnaire. Devant une tâche d'aussi longue haleine, la modestie s'impose. Dès lors, le problème est de savoir s'il convient de prévoir dès maintenant d'une part un cheminement automatique vers l'Union et d'autre part les institutions qui devront la gérer. au state final, ou si, au contraire, il vaut mieux, sans perdre de vue l'objectif final, concentrer ses efforts sur une première étape et réaliser des progrès concrets.

La plupart des Etats membres, pour des raisons qui d'ailleurs peuvent être différentes, paraissent devoir se rallier à la seconde hypothèse. Reste à savoir, si renversant le raisonnement précédent, certains (comme les Pays-Bas) ne seront pas tentés de faire de la première hypothèse la condition de réalisation de la seconde, ou même si, peu soucieux d'accomplir des progrès pratiques, ils ne chercheront pas pour se justifier à arguer d'un désaccord sur les affaires institutionnelles. L'affaire n'est pas nouvelle; en 1962, la coopération politique tomba à l'eau parce qu'on cherchait à forcer des portes institutionnelles trop résistantes; en 1965, la crise s'ouvrit parce que certains cherchèrent à faire des progrès vers la supranationalité le préalable de l'adoption du Règlement financier agricole (progrès qui furent accomplis en leur temps, fin 1969).

La satisfaction manifestée par tous les participants de la réunion de Munich, parce que le réalisme a prévalu sur les illusions, devrait servir de leçon au moment où les Six ouvrent le dossier économique et monétaire le plus politique de leur histoire.

L'OPINION DE LA SEMAINE

CROISSANCE ECONOMIQUE
ET CROISSANCE BANCAIRE (III)

par O.G. Pirkham
Directeur Général Adjoint de la Deutsche Bank

Les banques allemandes ne se sont souciées de l'étranger que relativement tard, du fait des énormes tâches de reconstruction qu'il leur fallait assumer dans le pays. En outre, leur désir d'investir à l'étranger n'était pas lancinant, ce qui se comprend après les deux vagues d'expropriation consécutives aux deux guerres mondiales (1). Cependant une récente enquête de l'Association Professionnelle Bancaire montre que cette tendance a commencé à se retourner et qu'une action sérieuse est maintenant menée hors des frontières. Au début de 1969, la valeur comptable des placements (capital ou participations dans des banques étrangères) effectués par des établissements de crédit allemands à l'étranger atteignait déjà le chiffre de DM. 600 millions. Ce montant correspond presque à celui des investissements étrangers de l'industrie pétrolière allemande.

Dans l'ensemble, 30 banques allemandes totalisaient environ 180 participations dans des banques et sociétés de financement étrangères. Il y a lieu cependant d'observer que ce chiffre, relativement élevé, représente essentiellement des participations très minoritaires. Par ailleurs il ne comprend pas les nombreuses représentations internationales des établissements allemands.

Les banques anglaises, dont le réseau de représentations à l'étranger est le fait d'une longue évolution, disposent hors du Royaume-Uni de points d'appui dont le nombre est largement supérieur à 5.000, ce qui les place à la pointe du mouvement, bien avant les banques américaines. De même, la tendance vers une présence croissante à l'étranger s'est développée dans presque toutes les banques d'une certaine importance en France et aux Pays-Bas aussi bien qu'en Belgique et en Suisse. Aujourd'hui, aucune maison ne peut plus se permettre de se soustraire à cette évolution et il est certain que cette internationalisation des activités bancaires va encore se développer considérablement dans les années à venir.

(1) Voir les deux premières parties de cet article dans nos n^{os} 586 et 587.

Compte-tenu de l'ampleur du phénomène, il est intéressant de dégager les aspects sous lesquels il se manifeste principalement - étant entendu que les stratégies différentes impliquées par chacun de ces aspects ne sont nullement exclusives les unes des autres. En effet, une banque cherchera toujours à exploiter dans son ensemble l'éventail des possibilités dont elle dispose, même si ses préférences la portent vers telle forme d'action plutôt que telle autre.

1) Les banques correspondantes - Ce sont principalement les banques européennes qui travaillent selon cette méthode, ce qui ne signifie pas qu'elle n'est pas adoptée aussi par beaucoup de banques d'autres pays. De cette formule relève également l'"international partnership", selon lequel certaines banques collaborent de façon particulièrement étroite avec des banques étrangères (partenaires EBIC) et créent avec elles dans les tiers pays des succursales ou filiales communes (établissements EAB).

2) Les réseaux de représentation - Ce système est appliqué par des banques européennes et américaines, parfois de façon exclusive. Toutefois, cette stratégie peut parfaitement déboucher sur une formule différente. Dans une telle perspective, l'ouverture d'une représentation peut être conçue comme une étape préliminaire à la création d'une filiale. Un exemple en est fourni par la Morgan Guaranty Trust Company, qui n'a transformé sa représentation à Tokyo en filiale qu'en 1969, soit après une existence de plusieurs décennies. La condition préalable dépend dans ce cas de l'importance grandissante de la place.

3) Les réseaux de succursales - Ce système a été employé autrefois à grande échelle par les banques anglaises dans les pays d'Outre-Mer. A l'heure actuelle, il a la faveur de quelques grandes banques américaines - First National City Bank of New York, Chase Manhattan Bank, Bank of America - dont le principe est d'être représentées directement ou indirectement en chaque point intéressant du monde. On peut en voir une variante dans les cas où certaines banques (par exemple la Morgan Guaranty) limitent l'expansion de leurs filiales aux principaux centres financiers du monde. Il est par ailleurs remarquable que de nombreuses banques américaines soient représentées à Londres par des filiales du fait que c'est pratiquement là que se localise le marché de l'euro-dollar. Ces installations constituent évidemment le premier pas vers des implantations ultérieures en Europe continentale (par exemple Bankers Trust), par création de filiales ou prises de participations.

4) Absorptions et prises de participations - Ce système représente une forme particulière d'expansion utilisée aussi bien par les banques européennes que par des établissements américains. Son efficacité est cependant toujours amoindrie lorsque ne sont acquises que de petites participations minoritaires, ce qui est notamment le cas pour les banques de développement dans les pays du tiers monde.

5) Fusions à l'échelle internationale - C'est cette méthode qui connaîtra le plus d'applications dans l'avenir, quand auront été créées les conditions né-

cessaires dans les domaines du droit des sociétés et de la politique européenne. Cela vaut tout particulièrement pour l'Europe, et surtout les pays du Marché Commun.

Jusqu'ici, ce sont les banques américaines qui ont reconnu dans toute son ampleur l'importance et la signification de l'intégration européenne. C'est pourquoi le centre de gravité de leur expansion à l'étranger repose sans aucun doute pour une large part sur la CEE. Cela étant, il paraît clair que l'invasion bancaire américaine à Londres n'a pas le marché de l'euro-dollar pour seule raison, mais qu'elle est une prise de position prévisionnelle dans l'attente de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun dans un avenir pas trop éloigné.

La collaboration des banques européennes s'est notablement renforcée dans les dernières années. Alors qu'elle portait essentiellement à l'origine sur des transactions en valeurs mobilières, elle s'est étendue avec le temps à de nombreux secteurs, notamment financement des exportations, factoring et, principalement au cours des trois dernières années, emprunts internationaux. Il se pose maintenant la question de savoir si elle en restera là ou s'il faut s'attendre à l'avenir à des fusions inter-européennes sur le plan bancaire.

En principe, ces fusions au sein de la CEE sont soumises aux mêmes problèmes de droit des sociétés et fiscal que la fusion d'entreprises industrielles. Pourtant les banques "produisent" un service très spécial. Mais comme le secteur monétaire est considéré comme l'un des plus importants du point de vue des souverainetés nationales, tant que la CEE ne sera pas devenue une Union Monétaire, des difficultés insurmontables rendront des fusions complètes irréalisables.

Il serait néanmoins possible de contourner ces difficultés par l'édification de sociétés holding dans lesquelles entreraient des banques qui conserveraient au départ leur indépendance. Le moment n'est certes pas venu encore de songer à de telles constructions. Mais si on anticipe de vingt ans, par exemple, il est absolument certain que les fusions transnationales feront subir à la structure du secteur bancaire européen de très profondes modifications.

Cette évolution est inévitable du fait des dimensions grandissantes des entreprises résultant d'absorptions ou de fusions internationales dans le secteur industriel. Elle aura en même temps comme conséquence - et sera aussi partiellement la condition - une tendance vers l'intégration des marchés financiers et de la politique de crédit dans tous les pays appartenant à la Communauté Economique Européenne.

On se trouve donc présentement à la veille de développements extrêmement intéressants dans le secteur bancaire européen, et l'imagination - malgré tous les efforts poursuivis pour analyser les possibilités de l'avenir - n'a certainement pas encore épuisé toutes les formes concevables de coopération inter-bancaire par-delà les frontières. Le rôle que les banques auront à jouer dans la poursuite de l'intégration de l'Europe est donc, à certains égards, fondamental.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN. - Au cours de sa dernière session, l'Assemblée de Strasbourg a apporté son plein appui à la Commission et aux idées avancées par celle-ci pour la mise en oeuvre d'une véritable politique communautaire de la recherche et du développement. Par contrecoup, elle a formulé de vives critiques à l'égard de l'attitude observée par les gouvernements, et notamment de la carence du Conseil dans le secteur de la recherche nucléaire et de son incapacité à parvenir à un accord sur le rôle futur du Centre Commun de Recherches (C.C.R.). Dans une résolution votée à l'unanimité, le Parlement a exprimé le souhait de voir la Commission déclarer publiquement ne pouvoir continuer à assumer la responsabilité de la situation actuelle au cas où le Conseil ne manifesterait pas sa claire volonté d'assainir cette situation en approuvant la réorganisation du C.C.R., le plan pluriannuel en voie d'élaboration à Bruxelles ainsi que les mesures qui y sont préconisées pour obtenir avant le 1er janvier 1971 une vue globale de la politique de recherche et de développement dans le cadre communautaire.

Auparavant, M. Spinelli avait exposé à l'Assemblée les grandes lignes de l'action que la Commission s'apprête à entreprendre en vue de mettre sur pied cette politique. Celle-ci réclame l'institution d'organes nouveaux : un centre de réflexion, dit Comité européen de la recherche et du développement, qui réunira les responsables de la recherche nationale, les représentants des universités et instituts, des experts ainsi que les représentants de l'industrie et des syndicats; un organe d'exécution, ou agence, qui devra travailler sous la responsabilité de la Commission et du Conseil mais avec une large autonomie permettant l'application de méthodes de management industriel et de recherche. Elle réclame également la constitution de fonds communs et elle est destinée à déborder dans une très large mesure le cadre des travaux purement nucléaires.

Selon M. Spinelli, les méthodes essayées jusqu'à présent par les Etats membres pour sortir de la crise et mettre en oeuvre la résolution de la conférence de La Haye dans le domaine de la recherche ont échoué. Depuis deux ans, le CCR vit sur des mini-programmes qui ne permettent même pas une médiocre utilisation du potentiel de recherche concentré dans le Centre, sans parler des nombreuses et vastes tâches - particulièrement en matière de sauvegarde de l'environnement - qui devront être accomplies et qui exigent une action en commun.

Pour la réorganisation du CCR, les conceptions de Bruxelles sont totalement approuvées dans le Rapport rédigé par le groupe de quatre experts indépendants que la Commission avait consultés sur le "rôle futur du Centre Commun de Recherche". Selon ces experts, le CCR devrait assurer des fonctions de service public utiles à tous, réaliser de grands équipements scientifiques spéciaux pour lesquels des doubles emplois dans les pays membres doivent être évités, et apporter aux activités scientifiques des pays membres des aides ou

des compléments, ce qui sera dans bien des cas un moyen d'amorcer la coordination souhaitable entre laboratoires des divers pays. Il devrait en outre apporter un soutien aux industries dans les domaines de base et, éventuellement, travailler pour elles sur contrats. Enfin, il devrait contribuer à la formation de chercheurs de niveau élevé, préluant ainsi à l'éventuelle création d'une université scientifique européenne.

Quant au programme à donner au CCR, les experts soutiennent la totalité des grandes actions préconisées par la Commission, à l'exception du projet visant à transformer le réacteur à eau lourde ESSOR en un réacteur d'essai de combustibles à eau légère. Ce projet est en effet considéré comme trop coûteux, à moins que les industries ou certains Etats membres ne prennent des engagements concrets et suffisants sur l'utilisation du réacteur. Les experts se prononcent aussi en faveur d'une large action dans le secteur de l'étude des matériaux, et ils préconisent une décision rapide pour la réalisation du réacteur pulsé SORA. Ce projet, qui a été entièrement élaboré par les services du Centre, place la Communauté à l'avant-garde des réalisations dans le domaine des études de la matière à l'état condensé, et il répond à un besoin urgent de la recherche dans les pays membres.

Dans leur rapport, les experts se prononcent également pour une vaste action communautaire dans le secteur des nuisances, ne serait-ce que pour éviter les distorsions économiques que provoqueraient des divergences entre les interdictions réglementaires ou les incitations fiscales promulguées dans les différents pays membres. Pour que ceux-ci tendent à avoir des points de vue convergents, il faut que le bilan correspondant à chaque pollution soit dressé de manière scientifique sur la base de données comparables. C'est là que le C.C.R. pourrait utilement contribuer à une analyse objective. Les experts sont d'accord encore avec la Commission lorsque celle-ci souhaite concentrer les efforts du C.C.R. sur les problèmes relatifs aux réacteurs rapides et aux réacteurs à haute température, au développement du Centre de calcul d'Ispra (CETIS), à la fusion thermonucléaire, et aux recherches relatives au contrôle des matières fissiles.

NOUVEL EMPRUNT CECA.- Un accord de principe relatif au lancement prochain d'un emprunt international CECA libellé pour la première fois en unités de compte européennes a été conclu entre la Commission et les banques traditionnellement "chefs de file" des six pays membres dans les précédentes opérations de la CECA sur le marché financier.

Ainsi la Communauté anticipe-t-elle en quelque sorte sur la réalisation de l'Union monétaire. La nouvelle unité de compte européenne qui lie les Etats membres dans le cadre de cet emprunt est symbolisée par le signe E . Les conditions et le montant de l'emprunt, dont le produit sera prêté à des fins d'investissements aux industries du charbon et de l'acier, sont en cours de négociation.

LA CONJONCTURE DANS LA CEE.- Un notable ralentissement a caractérisé l'expansion économique durant les derniers mois, soulignent les experts de la Commission dans le dernier bulletin des "Notes rapides" de conjoncture. Ce ralentissement a surtout affecté l'industrie, dont la production a stagné pendant l'été. Les goulots d'étranglement du côté des capacités techniques ont joué un certain rôle à cet égard. Il en est de même de la pénurie aiguë de main d'oeuvre que l'allongement des vacances rend plus sensible encore.

Toutefois nombre de secteurs industriels connaissent aussi un affaiblissement marqué de la demande, qui a incité les entreprises à restreindre leur production. Tel est le cas de la sidérurgie, où le vigoureux essor de la demande observé l'an dernier a maintenant fait place à une nette régression. Dans quelques branches de l'industrie des biens de consommation, une reprise paraît s'être dessinée ces derniers temps; ainsi en est-il de l'industrie textile dans presque tous les pays membres, et de la construction automobile en France. A en juger d'après les indicateurs les plus récents, le creux de la période d'été a été suivi en Italie d'une reprise générale de la production industrielle.

En ce qui concerne l'emploi, une pénurie très sensible de main d'oeuvre continue à caractériser le marché dans la Communauté considérée dans son ensemble. Dans certains pays membres, on observe néanmoins, depuis peu, une légère atténuation des tensions. En Allemagne notamment, le nombre d'emplois vacants à quelque peu diminué, tandis que le nombre des chômeurs, à vrai dire très peu élevé, s'est stabilisé. En France, le chômage s'est encore étendu durant les mois d'été, mais le nombre d'emplois vacants y a augmenté également, phénomène qu'il faut sans doute attribuer à la reprise sensible des entrées de commandes enregistrées ces derniers temps dans certaines branches des industries proches de la consommation. Si l'on excepte les Pays Bas, la poussée des prix à la consommation s'est nettement ralentie dans la Communauté durant les mois d'été. La baisse des prix des denrées alimentaires, qui a surtout résulté de l'abondance des récoltes de fruits et légumes, a été décisive à cet égard. Pour les autres produits en revanche, la tendance est restée nettement orientée à la hausse.

Les données les plus récentes relatives à l'évolution des balances commerciales des Etats membres sont encore fortement influencées par les incidences des grèves qui ont été enregistrées au cours de l'été au Royaume Uni et aux Pays-Bas. Aussi, pour la Communauté considérée dans son ensemble, une tendance à l'amélioration s'est-elle manifestée durant les derniers mois. On ne peut cependant pas en conclure que l'évolution à plus long terme se soit fondamentalement modifiée. Dans tous les pays de la CEE à l'exception de l'Allemagne, la propension à importer est actuellement très vive.

Mais le chapitre le plus intéressant est sans doute celui qui est consacré aux réserves d'or et de devises des autorités monétaires des Six : au cours du troisième trimestre, ces réserves ont

augmenté d'environ \$ 3,4 milliards. Pareil accroissement n'avait même pas été atteint, pour une période de trois mois, lors de l'intense spéculation enregistrée en 1969. Il n'est que partiellement imputable à l'évolution de la balance des paiements courants, mais résulte essentiellement des opérations en capital avec l'étranger. La baisse des taux d'intérêt sur les marchés monétaires à l'extérieur de la CEE a attiré une masse considérable de capitaux à court terme. Des transactions particulières ont aussi influé, ces derniers temps, sur l'évolution des réserves brutes. C'est ainsi qu'au mois de juillet, l'Italie a mobilisé \$ 463 millions de son avoir au FMI, provoquant ainsi une augmentation des réserves brutes. Par contre, en Septembre, la France a remboursé des crédits au FMI à concurrence de \$246 millions. Enfin, au cours de la période juillet-août, le Federal Reserve System a obtenu des crédits "swap" pour \$ 75 millions en Belgique, et pour \$ 220 millions aux Pays-Bas, opération qui n'apparaît toutefois pas dans les réserves brutes.

LE CONSEIL DE MINISTRES.- Les Ministres des Affaires Etrangères et Ministres des finances ont tenu le 22 novembre une importante réunion à Bruxelles. Leur ordre du jour, extrêmement chargé, prévoyait :

- 1°) Dans le domaine économique et monétaire, le premier examen de fond de la réalisation par étapes d'un plan d'Union économique et monétaire ("rapport Werner" et propositions de la Commission qui en sont dérivées). Les Six devaient également examiner les mécanismes de concours financier à moyen terme (qui fait partie du premier "Plan Barre", déjà en partie réalisé).

- 2°) Dans le domaine des relations extérieures, les Six devaient préparer la prochaine conférence ministérielle CEE-Grande-Bretagne qui se tiendra le 8 décembre. Leurs discussions devaient surtout porter sur la période de transition, à la lumière du document que vient de leur soumettre la Commission.

Le Conseil a statué ensuite sur l'accélération de la mise en oeuvre de certaines concessions tarifaires pour les produits intéressant les pays d'Amérique Latine, se réservant de procéder, lors de sa réunion du 14 décembre, à un débat plus général sur les questions concernant les relations entre la Communauté et ces pays. On prévoyait également que le Conseil adopterait le texte d'un mandat à confier à la Commission en vue de l'ouverture de négociations commerciales avec l'Argentine.

- 3°) Enfin, le Conseil devait examiner deux propositions de Directives concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents, ainsi qu'aux fusions-scissions et apports d'actifs entre sociétés d'Etats membres différents.

LES NEGOCIATIONS D'ADHESION.- C'est à Strasbourg, en séance de nuit, que la Commission a finalement arrêté le texte de sa "communication" au Conseil sur les problèmes de la période de transition

à accorder aux candidats pour qu'ils s'adaptent aux règles de la Communauté. La semaine dernière, on a pu lire ici les grandes lignes de ce texte, capital pour la suite des négociations d'élargissement. La Commission se prononce donc pour une période de transition de cinq ans applicable à tous les secteurs, qu'il s'agisse des échanges, du financement ou des régimes d'importation de beurre et de sucre. La Grande Bretagne avait réclamé une période de trois ans pour l'industrie, de six ans pour l'agriculture, et considérait comme des exceptions le financement, le beurre et le sucre. La Commission souligne qu'une période de cinq ans permettra aux candidats de participer pleinement, d'entrée, à toutes les institutions communautaires.

En ce qui concerne les échanges, la progression entre l'agriculture et l'industrie devrait respecter le fameux "parallélisme adéquat" de la position commune des Six. Le premier abattement tarifaire intracommunautaire devrait être de 25 % et être pratiqué quatre mois après l'adhésion. Le second abattement, dont l'importance n'est pas précisée, aurait lieu au début de la seconde année. Par contre, il faudrait attendre ce moment là pour réaliser un premier rapprochement vers le TEC (dont l'ampleur serait égale au total des deux premiers abattements intracommunautaires). Dans le domaine agricole, l'alignement sur les prix se ferait en cinq étapes : réduction de l'écart de 1/5, 1/4, 1/3, 1/2 puis, la dernière année, égalisation.

En ce qui concerne le sucre, la Commission estime que la Grande Bretagne devrait pouvoir, jusqu'à la fin du Commonwealth Sugar Agreement (31.12.74) remplir les engagements d'importation que stipule cet accord. Toutefois, et pour cette raison même, les quotas de production du Royaume-Uni devraient être réduits et limités. La Communauté devant elle même prévoir pour le marché du sucre un régime définitif avant juillet 1965, la Commission considère que la Grande-Bretagne pourra à ce moment là faire valoir son point de vue, étant entendu que les Six s'engageraient à "tenir compte" des intérêts des pays du Commonwealth.

Le problème du beurre de Nouvelle Zélande est, de toute évidence, beaucoup plus délicat. La Commission considère qu'il faut prévoir un régime d'exception dégressive qui, en cinq ans, ne pourrait pas réduire de plus de 50 % les ventes de beurre néo-zélandaises en Grande-Bretagne. Cette perte de revenus pour les producteurs néo-zélandais pourrait être compensée par une augmentation des prix payés. Mais cette proposition ne règle pas l'ensemble du problème et, comme dans le cas du sucre, une véritable solution passe sans doute par la conclusion d'arrangements mondiaux pour ces deux produits.

Reste le financement des dépenses européennes, le problème le plus épineux du dossier. La Commission considère d'abord qu'il n'y a pas lieu d'envisager de modification du Règlement financier, et ensuite que les candidats doivent s'y adapter en cinq ans. (Cela étant, et bien que cela n'apparaisse nulle part dans son document, elle n'exclut pas certains mécanismes de sauvegarde au profit de la Grande Bretagne). La Commission propose deux formules, la première ayant très nettement sa préférence :

- soit faire participer d'emblée la Grande-Bretagne au système appli-

qué entre les Six, système qui est lui même transitoire et progressif (les contributions nationales ne pouvant pas varier d'une année à l'autre de plus de 1 % à la hausse et de 1,5 % à la baisse). Londres verserait donc une partie croissante des prélèvements et des droits de douane, plus une contribution fixe (remplacée à partir de 1975 par la TVA). Cette solution a le mérite de la simplicité et de la cohérence. Mais elle fera payer, d'entrée, à la Grande-Bretagne des sommes importantes. Cela permettra d'ailleurs de se rendre compte immédiatement des problèmes qui peuvent se poser aux Anglais en ce qui concerne la balance des paiements.

- Soit un régime "ad hoc" prévoyant un système de fourchettes, avantageux "au départ" mais peut-être moins à "l'arrivée". Londres paierait la première année entre 10 et 15 % des dépenses européennes, et entre 20 et 25 % la cinquième année. De toute façon, à ce moment là (c'est-à-dire le 1er janvier 1975, si l'adhésion, comme on le croit, est réalisée le 1.11.1973), la Grande Bretagne serait soumise dans les mêmes conditions que ses partenaires au Règlement financier définitif.

E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - Italie: D.A.S. ALLGEMEINE RECHTSSCHUTZ-VERSICHERUNGS développe sa filiale de Milan.
- P. 17 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: MÖRTELWERK COLONIA prend le contrôle de RHEINKIES-BAGGEREI A. WIETHOFF. France: Réorganisation de certains intérêts de PECHINEY. Italie: Concentration au profit d'EDILIZIA PER IL CENTRO MILANO. Pays-Bas: DELTA BAKSTEEN UNIE prend le contrôle de HEUFF & C°, et WILLIAM PONT celui de HOUTHANDEL UTRECHT. Suisse: ROUTIERE COLAS ouvre une succursale à Arvel-Villeneuve/Vaud.
- P. 18 - CHIMIE - Allemagne: Association germano-japonaise dans FELDMÜHLE KYOCERA EUROPA ELEKTRONISCHE BAUELEMENTE; Constitution définitive de DEUTSCHE HOLT; Les accords HENKEL/CORDES & C°; B.A.S.F. absorbe WINTERSHALL. France: K.J. QUINN & C° prend 50 % dans ETS PEYRACHE; ZIPPERTechnik GmbH s'installe à Courbevoie/Hts-de-Seine; Concentration au profit d'U.O.P. FRAGRANCES; PEPRO devient actionnaire de BUHLER-FONTAINE; Fermeture de BIO SPRINGER. Italie: COURTAULDS simplifie certains intérêts; Création de HENKEL SUD.
- P. 21 - CONSEIL ET ORGANISATION - Italie: EDWARD N. HAY & ASSOCIATES s'installe à Milan.
- P. 21 - COMMERCE - Allemagne: Association franco-allemande dans DEWA. Autriche: QUELLE développe sa filiale de Vienne. Grande-Bretagne: MARONG HANDELMIJ. s'installe à Londres. Italie: TRAFIMEX est à capital américain. Pays-Bas: Les accords RICKERY/GEBR. FLACHMANN; Concentration HOBO/ECOR.
- P. 22 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ERICHSEN prend la représentation de GARDNER LABORATORY; DESIGNA passe sous le contrôle d'AEG TELEFUNKEN. France: JAMES SCOTT (ELECTRICAL HOLDINGS) accroît ses intérêts indirects dans CH. MILDE FILS & CIE. Grande-Bretagne: ROBERTSHAW EUROPA ouvre une succursale à Londres. Italie: WRIGHT LINE-SANTAL est filiale de BARRY WRIGHT; BRITISH OXYGEN ferme FUSARC ITALIANA; CARLO PACHETTI prend le contrôle de COMANDI ELETTRICI; Les accords CANDY/KELVINATOR ITALIA; SIEMENS ELETTRA absorbe ASKANIA ITALIANA. Suisse: GAUTSCHI ELECTRO-FOURS passe sous contrôle allemand.
- P. 24 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: KLIMA est à capital néerlandais; SUPERTYPER RUDOLF G. RUPLI développe sa filiale de Sindelfingen, et VISION-EASE sa filiale de Wehrheim/Taunus; FRIEDRICH DECKEL reprend les actifs de HERMANN SCHOENING. Autriche: OTTO DÜRR développe sa filiale de Vienne. Belgique: RAYBESTOS-MANHATTAN s'installe à Anvers; BELRAMA ouvre une succursale à Bruxelles. Espagne: F. TACKE devient actionnaire de MECANICA DE OLALDE. France: BROWN & SHARPE MANUFACTURING s'installe à St-Ouen/Seine-St-Denis; SCASON AUTOZUBEHÖR s'installe à Issy-les-Moulineaux/Hts-de-

Seine; V.P. TECHNIK FRANCE est à capital suisse; FRANKEL passe sous contrôle suisse; ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MECANIKES DE FOREST ouvre une succursale à Paris; ITALIANA FORME ACCIAIO ferme sa filiale de Paris. Italie: GOK REGLER & ARMATUREN ouvre une succursale à Milan; PERAS ITALIANA est à capital allemand; HYDRECO HAMWORTHY ouvre une succursale à Milan; DEMAG développe sa filiale d'Agrate Brianza. Luxembourg: K.S.B. -F.A.M. appartient à KLEIN, SCHANZLIN & BECKER. Pays-Bas: EXCELLON INDUSTRIES s'installe à Amsterdam.

- P. 28 - CUIR - France: H. & M. RAYNE LTD prend le contrôle d'ARTCO.
- P. 28 - EDITION - Allemagne: MAGAZIN-MUSIC est filiale de GRUNER & JAHR; Création de ZENTRALE ZEITUNGSDRUCK-GESELLSCHAFT. Belgique: CIE FRANCAISE D'EDITIONS ouvre une succursale à Bruxelles. France: EDITION PLANTYN ouvre une succursale à Annecy. Italie: Deuxième filiale pour GIBERT HENNESSEN VERLAG. Suisse: PAMIR VERLAG est à capital allemand.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Association JOSEPH LUCAS (INDUSTRIES)/ROBERT BOSCH dans FLUGGERÄTETECHNIK. Italie: OCE-VAN DER GRINTEN développe et réorganise sa filiale de Segrate/Milano. Pays-Bas: Création de T.C.A. NEDERLAND.
- P. 30 - ENGINEERING - Belgique: TRIEME est filiale de MINNESOTA, MINING & MANUFACTURING.
- P. 31 - FINANCE - Allemagne: STATE STREET BANK & TRUST s'installe à Munich. Belgique: DOMINIK & DOMINIK ouvre une succursale à Bruxelles. France: SAMUELSON FILM SERVICE LTD prend le contrôle d'ALGA CINEMA; Concentration VARIN-BERNIER/NANCEIENNE DE CREDIT INDUSTRIEL. Italie: CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE devient actionnaire de FINANZIARIA ITALIANA DI INVESTIMENTI; ADRIATIC INVESTMENT et MONINVESTMENT sont d'origine suisse. Luxembourg: EURASIAN TRADE FINANCE est filiale de DEPOSIT & FINANCE BANK, et IMMOBILIERE DU CREDIT EUROPEEN l'est de CREDIT EUROPEEN. Portugal: AMSTERDAM CREDIET prend une participation dans BANCO ESPIRITO SANTO & COMERCIAL DE LISBOA. Suisse: Création de DAIMLER BENZ FINANZ.
- P. 33 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: DYNA NAHRUNGSMITTEL devient filiale d'URSINA-FRANCK; Sept firmes françaises consolident leur créance sur GETREIDE AGENTUR; BAYERISCH-HOF-BRAU est intégrée au groupe OETKER. Italie: Création de BOARIO SUD. Suisse: LA HINE est filiale de J.J. DARBOVEN.
- P. 34 - METALLURGIE - Allemagne: BERKENHOFF & DREBES devient membre du groupe THYSSEN. France: ALUMINIUM MATRIX s'installe à Rueil-Malmaison. Grande-Bretagne: Création de CHAFFOTEAUX LTD. Italie: CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE s'installe à Milan; MECRA ITALIA METAL est à capital suisse; ALCAN ALUMINIUM simplifie certains intérêts.

- P. 35 - MINES - Allemagne: Les apports de CAROLINENGLÜCK-GRAF MOLTKE à RUHRKOHLE.
- P. 35 - PAPIER - Allemagne: CONTINENTALE PAPIER prend le contrôle de WOELLER-WOHNUNGSBAU.
- P. 36 - PARFUMERIE - Allemagne: UHU-WERK passe sous le contrôle de BEECHAM GROUP. France: CHESEBROUGH-POND'S simplifie certains intérêts; Les apports de BRISTOL MYERS à NOGENTAISE DE PRODUITS CHIMIQUES.
- P. 37 - PETROLE - Allemagne: ERNST RÜCKWARTH prend le contrôle de BIERMANN & C°. Pays-Bas: E.R.A.P. réorganise certains intérêts à Rotterdam.
- P. 37 - PHARMACIE - Allemagne: FRANZ GUIZETTI passe sous le contrôle indirect de DET DANSKE MEDICINAL- & KEMIKALIEKOMPAGNI. France: BYK GULDEN rationalise ses intérêts au profit de LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES VALPAN; LABORATOIRES HOUDE passe sous le contrôle de HOECHST. Italie: Réorganisation des intérêts d'INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DES ANTIBIOTIQUES. Pays-Bas: INTERNATIO-MÜLLER prend le contrôle de FIRMA TJADEN & C°.
- P. 39 - PLASTIQUES - France: NAIRN & WILLIAMSON (HOLDINGS) ferme sa filiale de Tours. Grande-Bretagne: PRB prend 49 % dans HARRISON & JONES.
- P. 39 - PUBLICITE - Allemagne: Les accords B.B.D.O./TEAM WERBEAGENTUR.
- P. 39 - TEXTILES - Allemagne: MAX C. SCHNEIDER passe sous contrôle suisse.
- P. 40 - TOURISME - France: Association AIR FRANCE/LOEW'S HOTELS.
- P. 40 - TRANSPORTS - Allemagne: Les accords NORFOLK LIJN/WESTFÄLISCHE TRANSPORT; Les apports de TRANSPORTFLUG à CALAIR FLUGGESELLSCHAFT. Italie: PACIFIC INTERMOUNTAIN EXPRESS s'installe à Gênes; AGENZIA MARITTIMA PROSPER prend la représentation de MITSUI O.S.K. LINES. Pays-Bas: TESCO est filiale d'AMERICAN EXPORT INDUSTRIES.
- P. 41 - DIVERS - Allemagne: Les accords HUTSCHENREUTHER/WILKENS BREMER SILBERWAREN.
-

ASSURANCES

(588/17) Filiale à 74 % à Munich du groupe d'assurances de Berlin et Francfort VICTORIA à travers ses filiales VICTORIA FEUER-VERSICHERUNGS AG et VICTORIA LEBENS-VERSICHERUNGS AG (cf. n° 267 p.13), la compagnie de recours automobile et responsabilité civile D.A.S. -DEUTSCHE AUTOMOBIL SCHUTZ, ALLGEMEINE RECHTSSCHUTZ-VERSICHERUNGS AG (cf. n° 220 p.19) a porté à Li. 250 millions le capital de sa filiale de Milan D.A.S. -DIFESA AUTOMOBILISTICA SINISTRI SpA pour en financer le développement.

La compagnie de Munich - qui compte parmi ses actionnaires minoritaires M. Willy Kaus, animateur du groupe caoutchoutier et plastique METZELER - possède de nombreuses filiales à l'étranger : Bruxelles, Amsterdam, Paris, Barcelone, Vienne, Zurich, etc... Elle a par ailleurs récemment créé à Athènes la D.A.S. HELLAS LTD.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(588/17) Membre du groupe de génie civil et transports CIE PARISIENNE RAVEAU CARTIER SA (Paris), la compagnie de revêtements routiers et travaux publics STE ROUTIERE COLAS SA de Paris (cf. n° 582 p.32) a doté sa filiale COLAS SA de Vernier/Genève (cf. n° 382 p.19) et son affiliée SARER SA (Lausanne) d'une succursale commune à Arvel-Villeneuve/Vaud.

(588/17) La compagnie néerlandaise de briqueterie DELTA BAK-STEEN UNIE N.V. de Maastricht (cf. n° 532 p.20) a négocié la prise du contrôle à Vuren de la firme de matériaux de construction HEUFF & C^oS STEENFABRIEK N.V., qui occupe une soixantaine de personnes.

La compagnie de Maastricht, qui emploie elle-même 220 personnes, est née en 1969 (cf. n° 518 p.20) de la concentration des briqueteries BELVEDERE STEENFABRIEKEN & KIEZELEXPLOTTATIE N.V. (Maastricht) et KGN. STEENFABRIEKEN VAN LOOKEREN CAMPAGNE N.V. (Zaltbommel).

(588/17) Une concentration négociée en Italie entre les compagnies immobilières EDILIZIA PER IL CENTRO MILANO SpA (Milan) et la filiale STA LOMBARDA DI INVESTIMENTI MOBILIARI SpA - anc. STA INDUSTRIALE STURA-S.I.S. de Turin (cf. n° 536 p.32) - du groupe FASCO Sas (cf. n° 586 p.25) s'effectuera au profit de la première, qu'anime M. Aldo Cicoletti et qui portera son capital de Li. 15 à 19 milliards.

(588/18) Le groupe PECHINEY SA (cf. n° 586 p.36) a procédé à deux opérations de rationalisation de ses activités dans le domaine du bâtiment. La première a été la reprise par la compagnie CEGEDUR GP SA de Paris (cf. n° 579 p.36), spécialisée dans la fabrication et la vente de produits standard pour le bâtiment, du Département "produits" (plafonds, toitures, bardages, gamme de profils pour menuiserie métallique) de sa société soeur CEGBAT GP SA (cf. n° 578 p.37).

La seconde a été la création à Maxeville/M. & M. de la société IRBAT GP-INDUSTRIALISATION RATIONNELLE DU BATIMENT SA (capital de F. 10,1 millions), que préside M. Pierre Damelon et qui reprendra les autres activités de CEGBAT (conception, fabrication et pose de menuiserie, panneaux de façades, fenêtres, murs-rideaux).

(588/18) Membre à Cologne du groupe de Duisburg-Hamborn AUGUST THYSSEN HÜTTE AG à travers la société RHEINISCHE KALKSTEINWERKE GmbH de Wulfrath (cf. n° 567 p.22), l'entreprise de chaux, ciments et matériaux de construction MÖRTELWERK COLONIA GmbH s'est assurée le contrôle absolu de son homologue RHEINKIES-BAGGEREI A. WIETHOFF GmbH (Efferen b. Köln), puis l'a absorbée.

(588/18) Le groupe néerlandais de négoce de bois N.V. KON. HOUTHANDEL WILLIAM PONT N.V. de Zaandam (cf. n° 497 p.19) a pris à Utrecht, à travers sa filiale BETEKONING & AUKES N.V. (Amsterdam), le contrôle de la firme de distribution de matériaux de construction et d'ameublement en bois HOUTHANDEL UTRECHT N.V. qui exploite, sous la direction de M. J.A.J. Heidendahl, une quarantaine de points de vente "HUBO".

CHIMIE

(588/18) Spécialiste de produits chimiques pour le finissage et l'entretien des peaux, cuirs et chaussures, la compagnie américaine K.J. QUINN & C° (Malden/Mass.), membre du groupe PRODUCTS RESEARCH & CHEMICAL CORP. de Burbank/Cal. (cf. n° 438 p.21), a pris pied en France en s'assurant une participation de 50 % dans l'entreprise de la branche ETS PEYRACHE SA (Ivry/Val-de-Marne) à l'occasion du doublement de son capital à F. 0,4 million. PEYRACHE, que préside désormais M. Edward Quinn, réalise avec une vingtaine d'employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 5 millions.

En Europe, la compagnie américaine possède quatre filiales industrielles, QUINN GmbH (Leinfelden), QUINN IBERICA SA (Barcelone), QUINN ITALIANA Srl (Milan) et QUINN ITALIANA SpA (Pavie), ainsi que plusieurs filiales commerciales en Grande-Bretagne : CHARLES A. QUINN & C° LTD, QUINN CHEMICAL C° LTD et MENIFIT SHOES LTD.

(588/19) Le groupe papetier de Düsseldorf FELDMÜHLE AG (cf. n° 587 p.37) a négocié une association industrielle dans le domaine des oxydes de céramiques de synthèse pour composants électroniques de précision avec la compagnie de Kyoto KYOTO CERAMIC C° LTD. Le cadre en sera une filiale commune 51/49 à Plochingen/Württ., FELDMÜHLE KYOCERA EUROPA ELEKTRONISCHE BAUELEMENTE GmbH (capital de DM. 2 millions).

(588/19) Procédant à une rationalisation de ses intérêts en France, le groupe pétrochimique américain UNIVERSAL OIL PRODUCTS C° de Des Plaines/Ill. (cf. n° 580 p.39) prépare la fusion de ses filiales U.O.P. FRAGRANCES SA de Colombes/Hts-de-Seine et U.O.P. FRANCE SA de Paris (cf. n° 564 p.39) au profit de la seconde, qui portera son capital à F. 15 millions et transférera son siège à Colombes.

(588/19) La filiale qu'avait décidé en 1969 de créer en République Fédérale (cf. n° 515 p.20) le groupe britannique de produits chimiques pour automobiles, anti-gel, peintures pour aérosols, produits pour scellements et enduits, etc... HOLT PRODUCTS LTD (Croydon/Surrey) est désormais opérationnelle : installée à Krefeld sous le nom de DEUTSCHE HOLT GmbH (capital de DM. 220.000), elle est dirigée par M. Dieter Oehmke.

Connu notamment pour ses marques "Holt" et "Romac" (produits de rechapage, sangles, etc...), ce groupe était déjà présent chez les Six avec des filiales industrielles ou commerciales à Bièvres/Aisne (France), Amsterdam et Bruxelles.

(588/19) L'entreprise allemande de gaines de protection de câbles, conduites, tuyaux, accessoires de câblages électriques ou électroniques ZIPPERTECHNIK GmbH (Neu-Isenburg) s'est donnée une filiale de vente en France, ZIPPER-TECHNIQUE Sarl (Courbevoie/Hts-de-Seine) au capital de F. 20.000, dont le gérant est M. Francis Poizat.

La fondatrice est notamment connue pour ses gaines "Alas" (résistant aux fortes températures), "T.S.H." (résistant aux fortes variations thermiques) et "SFG" (anti-friction).

(588/19) Les intérêts du groupe chimico-textile de Londres COURTAULDS LTD (cf. n° 582 p.39) dans le secteur des peintures, vernis et résines ont été rationalisés en Italie où une concentration a été réalisée entre les firmes INTERNAZIONALE HOLZAPFEL SpA (Trieste) et SpA VERNICI ITALIANA STANDARD-S.V.I. de Milan (cf. n° 555 p.18), au profit de celle-ci.

(588/19) Filiale directe de la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA (elle-même contrôlée pour moitié par les groupes SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA et CIE PECHINEY SA), la PEPRO-STE POUR LE DEVELOPPEMENT & LA VENTE DE SPECIALITES CHIMIQUES SA de Lyon-Vaise, Rousset et Villefranche s/Saône (anc. PECHINEY PROGIL SA - cf. n° 557 p.15) a négocié la prise d'une importante participation dans l'entreprise de produits chimiques d'entretien BUHLER-FONTAINE SA (Levallois/Hts-de-Seine).

(588/20) La compagnie chimique de Düsseldorf HENKEL & CIE GmbH (cf. n° 587 p.23) a renforcé ses intérêts en Italie (cf. n° 554 p.21) avec la création à Ponte della Pietra/Frosinone, à travers sa filiale HENKEL ITALIANA SpA (Milan), de la société HENKEL SUD SpA (capital de Li. 1 million) chargée, sous la direction de MM. Stefano Baj, E. Snozzi et V. Fleischmer, directeurs de la précédente, de l'exploitation d'une usine de savons et détergents en construction à Ferentino/Frosinone. Cette unité, qui occupera quelque 500 personnes, aura réclamé lors de sa mise en route un investissement de Li. 6 milliards.

HENKEL ITALIANA (anc. SOC. ITALIANA PERSIL), dont la création remonte à 1933, exploite de son côté une importante usine de produits chimiques ménagers et industriels à Lomazzo/Como.

(588/20) La compagnie HENKEL (cf. supra) a négocié avec son homologue CORDES & C° KG (Minden/Westf.) un accord de coopération assorti de liens financiers en matière de dispersions plastiques, élastomères, colles, vernis, laques et produits adjuvants pour le bâtiment, textiles, papiers, plastiques, etc...

Animée par MM. H. Follmann et M. Koschorrek et occupant quelque 250 personnes, la seconde - dont la première deviendra associée commanditaire pour 50 % en 1971 - coiffe notamment les sociétés ORSA KUNSTSTOFF GmbH (Neesen Kr Minden), ELASTOMER KUNSTSTOFF GmbH (Neesen) et SVENSKA CORDES A/B (Osby/Suède).

(588/20) Spécialisée dans la fabrication de levures de panification, la compagnie ETS FOULD SPRINGER SA de Paris (cf. n° 262 p.28) a mis fin aux activités de sa filiale de produits biochimiques BIO SPRINGER Sarl et en a confié la liquidation à M. Lucien Freisz.

Ancienne S.F.S. -STE SCHWARZ FOULD SPRINGER Sarl, la société dissoute était née en mai 1964 d'une association paritaire entre FOULD SPRINGER et la compagnie américaine SCHWARZ BIORESEARCH INC. (Orangeburg/N.Y.); en octobre 1967, elle était devenue filiale absolue de la première à la suite de la reprise par celle-ci de l'intérêt du partenaire américain.

(588/20) Le groupe B.A.S.F. -BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. n° 578 p.20), dont le capital vient d'être porté à DM. 1,49 milliard, simplifiera ses structures avec l'absorption de la compagnie chimique et pétrolière WINTERSHALL AG de Celle (cf. n° 571 p.24), dont il détient le contrôle à 95 % depuis la fin 1968 (cf. n° 485 p.32).

WINTERSHALL, qui possède notamment trois raffineries (Mannheim, Salzbergen et Linden) avec une production prévue de 7,34 millions de t. pour 1970, aura extrait 1,09 million de t. de brut et produit 1,5 milliard de m3 de gaz en 1970. Elle a récemment cédé son Département "engrais" à la société KALI & SALZ AG (Kassel), dont elle partage le contrôle 50/50 avec la compagnie SALZDET FURTH AG (Hanovre).

CONSEIL ET ORGANISATION

(588/21) La firme de sélection de cadres supérieurs et perfectionnement pour dirigeants d'entreprise EDWARD N. HAY & ASSOCIATES de Philadelphie (cf. n° 402 p.35) a créé à Milan la société de conseil en direction, organisation du travail, etc... HAY ITALIANA SpA (capital de Li. 10 millions), que dirige M. Claudio Belli.

En Europe, la fondatrice était déjà présente avec plusieurs affiliées : HAY METRA Sarl de Paris (en association avec le groupe SEMA METRA INTERNATIONAL SA - cf. n° 567 p.25); HAY-M.S.L. LTD de Londres (commune avec le M.S.L. GROUP LTD - cf. n° 494 p.21), etc...

COMMERCE

(588/21) Le principe d'une coopération progressive devant leur permettre de s'accorder le bénéfice mutuel de leurs multiples implantations à l'étranger (principalement en Afrique) a été négocié entre les groupes commerciaux de Paris S.C.O.A. - STE COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN SA (cf. n° 582 p.25) et de Hambourg JOS. HANSEN & SÖHNE AUSSENHANDELS GmbH (cf. n° 549 p.33).

Le cadre en sera, dans une première étape, une filiale commune à Hambourg, DEWA GmbH, où le partenaire allemand aura une participation minoritaire.

(588/21) Poursuivant son expansion en Autriche (cf. n° 576 p.21), le groupe allemand de grands magasins, ventes sur catalogue et agences de voyages GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKEDANZ KG de Fürth (cf. n° 576 p.54) a porté à Sh. 80 millions le capital de sa nouvelle filiale de Vienne QUELLE HANDELS AG pour en financer le développement.

Dirigée par M. G. Haas et directement contrôlée par la compagnie de portefeuille SCHICKEDANZ INTERNATIONAL HOLDING GmbH (Nürnberg), celle-ci a été transformée en QUELLE AG.

(588/21) Des intérêts américains portés par MM. T. Stanley Dusseau (Sylvania/Ohio) et Albert Schwartz (Chicago) ont été à l'origine à Milan de la firme d'importation de matières premières, machines et produits industriels TRAFIMEX SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Vittorio Del Vecchio.

(588/21) Animée par M. T.L. Heldring, la firme d'import-export MARONG HANDELMIJ. N.V. (Amsterdam) s'est donnée une filiale à Londres, MARONG TRADING C° LTD (capital de £ 2.000), dirigée par M. P.S. Sutcliffe (Louth/Lincs.).

(588/22) Un accord de coopération assorti de liens financiers a été conclu dans le domaine de l'étalagisme entre les firmes commerciales néerlandaise N.V. RICKERY (Veenendaal) et allemande GEBR. FLACHMANN KG (Bochum), qu'anime M. B. Berning.

Créée en 1969 par M. C. van Riesen en association avec la compagnie N.V. NEDERLANDSCH FRANSCHIE TRUST C° d'Amsterdam (minoritaire) pour reprendre les activités de vente "non alimentaires" de la société Y.B. JANSEN C.V. (Eindhoven), la première, conjointement avec l'entreprise EQUITY (Amsterdam), est désormais majoritaire à 51 % dans la seconde et détient également en conséquence le contrôle de sa filiale TEXTILHANDELSGESELLSCHAFT FLAGRO mbH (Bochum), spécialisée dans la vente en comptoirs complets et présentoirs de mercerie, linge de maison, cravates, chemiserie, etc..

(588/22) Une concentration a été négociée aux Pays-Bas entre les coopératives de distribution et chaînes de magasins de détail de textiles COOPERATIEVE HANDELSVERENIGING HOBO G.A. de Rotterdam (cf. n° 549 p.24) et EUROPESE COMMERCIELE ORGANISATIE ECOR N.V. d'Amsterdam (cf. n° 559 p.45).

Le groupe ainsi formé, placé sous la direction de M. F.L.M. Madlener, directeur d'ECOR (née fin 1969 de la fusion des compagnies "DE FAAM" G.A. et GIMA), réalisera un chiffre d'affaires de Fl. 800 millions avec quelque 650 points de vente aux Pays-Bas et 65 en Belgique - où ECOR et HOBO disposent chacune d'une succursale à Bruxelles.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(588/22) Spécialiste aux Etats-Unis de machines électro-comptables, appareils de tri de cartes perforées et fournitures générales électro-mécaniques et métallurgiques pour bureaux, le groupe BARRY WRIGHT CORP. (Watertown/Mass.) a installé à Milan une filiale commerciale et de leasing, WRIGHT LINE-SANTAL SpA (capital de Li. 30 millions), dirigée par MM. A. Mantegazza et G.E. Vezzoli, et où il est associé avec sa filiale BARRY WRIGHT INTERNATIONAL CORP. de Watertown (10 %).

Né en 1960 de la fusion des compagnies BARRY CONTROLS INC. et WRIGHT LINE INC., ce groupe a en Europe plusieurs licenciées de sa Division BARRY CONTROLS pour les produits antivibratoires, notamment EFFBE-WERK FRITZ BLUMME KG (Raunheim) et DEUTSCHE VLIER-WESPO GmbH & C° KG (Raunheim); CEMENTATION (MUFFELITE) LTD (Walton-on-Thames/Surrey), etc...

(588/22) La filiale à Amsterdam ROBERTSHAW EUROPA N.V. (cf. n° 459 p.25) du groupe d'appareillages électriques de contrôle industriel et pour équipements ménagers (températures, débits, pressions, etc...) ROBERTSHAW CONTROLS C° de Richmond/Va. (cf. n° 531 p.31) a ouvert à Londres une succursale dont M. Edward R. Ashford est fondé de pouvoir.

(588/23) Membre à Essen du groupe de distribution gazière RUHRGAS AG (cf. n° 578 p.39), la compagnie de fours industriels LUDWIG-OFAG-INDUGAS-INDUSTRIEOFENANLAGEN GmbH (cf. n° 546 p.34) s'est assurée le contrôle en Suisse de la société de fours électriques (pour fonderie d'aluminium notamment) GAUTSCHI ELECTRO-FOURS AG (Tägerwilen/Thurgau).

Animée depuis sa fondation en 1922 par M. Rudolf Gautschi, celle-ci dispose d'une succursale à Paris et d'une filiale en Espagne.

(588/23) Spécialiste aux Etats-Unis d'appareillages électro-scientifiques et de physique pour laboratoires, la compagnie GARDNER LABORATORY INC. (Bethesda/Md.) a confié sa représentation générale chez les Six à l'entreprise allemande d'instruments de mesures ERICHSEN GmbH & Co KG (Hemer-Sundwig/Westf.).

Celle-ci est animée par M. Per Erichsen - associé par ailleurs à des intérêts britanniques portés par MM. D.R. Palmer (Wirral/Cheshire) et S.C. Osborne (Banstead/Surrey) dans la société ERICHSEN, OSBORNE, PALMER WERWALTUNGS GmbH, qui commande à Hemer-Sundwig la firme ERICHSEN TECMECO KG.

(588/23) Le groupe BRITISH OXYGEN Co LTD de Londres (cf. n° 560 p.27) a allégé ses intérêts en Italie en dissolvant sa filiale de soudure électrique FUSARC ITALIANA SpA de Milan (cf. n° 325 p.22), dont MM. A. Ghizzole et Michel T. Graham seront liquidateurs.

Le groupe contrôlait cette affaire depuis 1964 (cf. n° 237 p.27) à travers son holding de Genève FINIGAZ SA. Il conserve de nombreuses filiales dans le pays, notamment les sociétés EDWARDS ALTO VUOTO SpA de Pero/Milano (à travers la filiale EDWARDS HIGH VACUUM INTERNATIONAL LTD) et SACCAB-COSTRUZIONI COMMERCIO APPARECCHI BREVETTATI SpA (Trezzano Sul Navigo).

(588/23) Filiale en France du groupe britannique JAMES SCOTT (ELECTRICAL HOLDINGS) LTD de Dunfermline/Fife, l'entreprise d'équipements électriques pour hautes et basses fréquences, matériels de commande, transformateurs, etc... MASSOT & DISDIER SA de Grenoble (cf. n° 519 p.23) a renforcé son contrôle sur l'entreprise d'installation et matériels téléphoniques CH. MILDE FILS & CIE SA de Paris en lui faisant un apport partiel d'actifs (estimés, bruts, à F. 11 millions) qui a entraîné une élévation de son capital à F. 3,4 millions.

(588/23) Le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. n° 586 p.24) a renforcé ses intérêts dans le secteur de l'appareillage électrique de signalisation routière notamment en prenant à Kiel le contrôle de la firme DESIGNA-DEUTSCHE SIGNALGESELLSCHAFT mbH (anc. DEUTSCHE SIGNAL & WERBEMITTEL GmbH), qui réalise avec 250 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 20 millions environ.

Il y a quelques mois, les intérêts d'AEG TELEFUNKEN dans ce secteur se sont enrichis à Munich (cf. n° 573 p.20) de la firme SIGNAL-HUBER MÜNCHEN AG (capital de DM. 4 millions), que dirige M. Fritz Kraushaar.

(588/24) Membre à Milan du groupe FASCO (cf. supra, p.17) qu'anime M. Michele Sindona, la compagnie de portefeuille MANIFATTURA ITALIANA CARLO PACHETTI SpA (cf. n° 586 p.25) a complété la réorganisation de ses intérêts dans le secteur électrique en prenant, au prix de Li. 800 millions, le contrôle à Isola del Cantone/Genova de la firme d'installations générales d'électricité haute et basse tension COMEL-COMANDI ELETTRICI SpA. Occupant quelque 250 personnes, celle-ci, qui escompte un chiffre d'affaires de Li. 1,2 milliard pour 1970, s'est récemment donnée une filiale à Pomezia, COMEL SUD SpA (capital de Li. 1 million), et elle a porté son capital à Li. 200 millions pour avoir absorbé la société IEMI-INDUSTRIA ELETTROMECCANICA ITALIANA SpA.

CARLO PACHETTI a dernièrement élevé son capital à Li. 8,4 milliards et il a absorbé la firme d'aimants permanents SAMPAS SpA-MAGNETI PERMANENTI ALTRE SPECIALITA' (Milan) dont elle avait préalablement acquis le contrôle absolu au prix de Li. 2,4 milliards, et qu'elle a transformée en une Division autonome. Cette Division, licenciée notamment des groupes néerlandais PHILIPS et américain 3 M-MINNESOTA MINING & MANUFACTURING C° (St-Paul/M.), réalisera en 1970 un chiffre d'affaires supérieur à Li. 3 milliards avec 250 personnes dans ses usines au siège et Pieve Emanuele.

(588/24) Un accord de coopération destiné à consolider leurs positions concurrentielles respectives a été conclu en Italie entre l'entreprise d'appareils électrodomestiques de réfrigération CANDY SpA de Brugherio/Milano (cf. n° 578 p.23) et la filiale KELVINATOR ITALIANA SpA (Cernusco Sul Navigo) du groupe américain KELVINATOR INTERNATIONAL CORP. (cf. n° 552 p.25).

(588/24) Les liens existant en République Fédérale (cf. n° 572 p.23) et depuis peu en Italie entre les groupes SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. n° 586 p.30) et BERGMANN ELEKTRO GmbH de Francfort (cf. n° 586 p.37) dans le domaine de l'appareillage électrique de régulation et mesure ont été resserrés avec l'absorption à Milan par la société SIEMENS ELETTRA SpA de la filiale spécialisée ASKANIA ITALIANA SpA (cf. n° 470 p.21) du second (à travers la société ASKANIA GmbH de Berlin - cf. n° 579 p.27).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(588/24) Spécialiste aux Pays-Bas d'installation et montage d'équipements de climatisation et chauffage, la compagnie KLIMA N.V. d'Eindhoven (cf. n° 93 p.18) s'est donnée en République Fédérale une filiale commerciale et d'assistance technique, KLIMA GmbH (Bochum) au capital de DM. 100.000, dont les gérants sont MM. Adrianus Bos et A. Huisman.

Dirigée par M. Alphons S. Huisman, la fondatrice (capital de Fl. 3 millions) est associée à la firme d'engineering en aéraulique VOLKER CENTRALE VERWARMING N.V. d'Eindhoven (capital de Fl. 2 millions), qu'anime M. Henri M. Kocheilkoren, au sein de la société KLIMA N.V. de Bruxelles.

(588/25) Représenté jusqu'ici en France par le groupe FENWICK SA (cf. n° 564 p.27), l'entreprise d'outils, machines-outils, équipements hydrauliques et pneumatiques BROWN & SHARPE MANUFACTURING C° de North Kingstown et Centredale/R.I. (cf. n° 526 p.20) a constitué en France la société de vente BROWN & SHARPE Sarl (St-Ouen/Seine-St-Denis) au capital de F. 120.000. Celle-ci, dont les gérants sont MM. D. Vilpellet et A.D. Crighton, est directement contrôlée par les filiales BROWN & SHARPE INTERNATIONAL CAPITAL CORP. de Newcastle/Del. (majoritaire) et TESA SA (Renens/Vaud).

La fondatrice, qui a pris il y a quelques mois une participation minoritaire au Royaume-Uni dans le CHAMBERLAIN GROUP LTD de Londres (cf. n° 541 p.17), y possède une filiale industrielle sous son nom à Plymouth/Devon. Elle dispose en outre en Europe de filiales commerciales propres en République Fédérale (Schwieberdingen) et en Suisse (Detikon/Zurich), d'une succursale à Milan (cf. n° 431 p.23), etc...

(588/25) L'entreprise de pièces mécaniques en caoutchouc, éléments de freins hydrauliques, liquides pour circuits de freinage hydrauliques RAYBESTOS-MANHATTAN INC. de Bridgeport/Conn. (cf. n° 233 p.19) a élargi ses intérêts en Europe en se donnant une filiale à Anvers, R/M INTERNATIONAL (BELGIUM) SA (capital de FB. 2,5 millions), que préside M. Joseph Hepp et que dirige M. Richard Labash.

La fondatrice était déjà présente en Europe avec deux filiales en République Fédérale, RAYBESTOS-MANHATTAN GmbH (Düsseldorf) et, à travers celle-ci, BREKU REIBBELAG GmbH & C° (Radevormvald) qui, à vocation industrielle, réalise avec 300 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 10 millions. Par ailleurs, elle partage avec le groupe britannique TURNER & NEWALL LTD (cf. n° 581 p.29) le contrôle à Londres de la firme RAYBESTOS-BELACO LTD.

(588/25) Spécialiste en République Fédérale d'appareillages pour la régulation des pressions et des flux liquides et gazeux, la société GOK REGLER & ARMATUREN GmbH & C° KG (Ochsenfurt et Hennef/Sieg.) a ouvert à Milan une succursale à l'enseigne GOK ITALY, placée sous la direction de M. Teodoro Finzi.

(588/25) La compagnie américaine de machines-outils (tours, forets, etc...) EXCELLON INDUSTRIES C° (Torrance/Cal.) a installé à Amsterdam une filiale industrielle, commerciale et d'assistance technique, EXCELLON EUROPA N.V. (capital de Fl. 0,6 million), que dirige M. Adolf Tilly.

Animée par MM. Joseph E. Smith, E.P. Philippe Jr. et L. Garwood, la fondatrice est présente depuis fin 1968 en Grande-Bretagne (Runcorn/Ches.) avec une succursale de sa filiale EXCELLON INTERNATIONAL INC.

(588/25) M. Jurgen Hamann (Hambourg) a été le fondateur à Milan de la firme d'importation et distribution de machines graphiques PERAS ITALIANA Srl (capital de Li. 3 millions), que dirige M. Manfred Hamann (Ahrensburg).

(588/26) L'entreprise suisse d'installation de halls de stockage ainsi que matériels de manutention et de transport CIGECO CONVEYOR C° LTD (Zug) a transformé en contrôle sa participation de 20 % à Paris dans la firme d'appareils de levage et manutention FRANKEL SA (cf. n° 427 p.22) pour lui avoir fait apport d'une partie de ses actifs.

La firme française, dont le capital a été élevé à F. 3 millions et qui a transféré son siège à Lagny/S. & M., exerce ses activités à travers ses filiales (99,20 %) FRANKEL INDUSTRIES SA (Paris), (99,16 %) TECAM-SUSPENSION FRANKEL SA (Lagny), (75,42 %) ETS J. EDELMANN SA (Esblly/S. & M.) et (74,83 %) STE FRANCAISE DES CONVOYEURS SA (Lagny) ainsi que (40 %) KETTENFORDERANLAGEN (Karlsruhe).

(588/26) Le groupe POWELL DUFFRYN LTD de Londres (cf. n° 567 p.31) a renforcé ses intérêts chez les Six dans le domaine des pompes et équipements hydrauliques en dotant sa filiale française HYDRECO HAMWORTHY SA de St-Priest/Isère (cf. n° 375 p.20) d'une succursale à Milan, dirigée par M. Mario Ferrario.

Présidée par M. Richard Peach et dirigée par M. Jean Larrieu, la société française est également affiliée à la compagnie britannique HAMWORTHY HYDRAULICS LTD de Poole/Dorset (cf. n° 556 p.26), filiale commune de POWELL DUFFRYN et de la compagnie américaine NEW YORK AIR BRAKE C°. Elle a une société-soeur à Francfort, HYDRECO HAMWORTHY HYDRAULICS GmbH.

(588/26) La firme suisse de gestion de brevets V.P.-TECHNIK AG (Zug) a présidé à la création de l'entreprise de distribution, location et maintenance d'équipements d'emballage et conditionnement V.P. TECHNIK FRANCE Sarl (Gentilly/Val-de-Marne) au capital de F. 20.000, dont le gérant est M. Claude Sicard.

(588/26) Chargée depuis sa création à Düsseldorf en 1961 de la représentation chez les Six de la compagnie d'accessoires, pièces détachées et produits chimiques pour l'automobile FRANK DAHLBERG A/B de Stockholm, la société SCASON AUTOZUBEHÖR GmbH a installé en France une filiale de vente, SCASON Sarl (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine) au capital de F. 100.000, gérée par M. Klaus Ferlow (Krefeld).

(588/26) La coopération récemment nouée en Espagne (cf. n° 584 p.24) entre la firme allemande de réducteurs de vitesse, organes de transmission pour moteurs marins, etc... F. TACKE KG, GETRIEBE KUPPLUNGEN (Rheine/Westf.) et son homologue MECANICA DE OLALDE SA (Munguia/Biscaye) a été assortie de liens financiers donnant à la première une participation dans la seconde, transformée en TACKE OLALDE SA.

(588/26) L'entreprise néerlandaise d'accessoires pour automobiles N.V. BELRAMA (Waalwijk) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Maurice Holsbeek.

(588/27) Membre du groupe allemand de pompes et compresseurs K. S. B. -KLEIN, SCHANZLIN & BECKER AG (cf. N° 569 p. 24), la compagnie KLEIN PUMPEN GmbH de Frankenthal (cf. N° 464 p. 28) s'est associée à sa compagnie soeur de Mersch/Luxembourg FONDERIES & ATELIERS DE MERSCH SA (cf. N° 523 p. 24) au sein d'une filiale commune de montage et distribution de machines et pompes, K. S. B. -F. A. M. Sarl (Luxembourg) au capital de F. Lux. 10 millions, où la seconde est majoritaire.

K. S. B. a par ailleurs renforcé son contrôle direct sur cette dernière en en portant le capital à F. Lux. 100 millions.

(588/27) La compagnie de machines à écrire et à calculer SUPERTYPER RUDOLF G. RUPLI de Zurich (cf. N° 428 p. 24) a renforcé son réseau commercial en République Fédérale en dotant sa filiale SUPERTYPER DATENTECHNIK GmbH (Sindelfingen) d'une succursale à Munich.

(588/27) Membre du groupe BUCKBEE-MEARS C° de St-Paul/ Minn. (cf. N° 580 p. 31), la firme de lentilles ophtalmiques à foyers multiples VISION-EASE CORP. (St Cloud/Minn.) a porté à DM 60 millions le capital de sa filiale allemande HEINZ VISION-EASE GmbH (Wehrheim/Taunus) - anc. HEINZ OPTIK GmbH - pour en financer le développement.

(588/27) La société ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE FOREST SA de Bruxelles, qui exploite une usine en France (Neuf-Mesnil/Nord), a ouvert une succursale à Paris.

(588/27) Affiliée pour 35 % à Stuttgart au groupe français CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. N° 587 p. 42), la firme de machines pour la finition des métaux OTTO DÜRR KG (cf. N° 577 p. 27) a quintuplé à Sh. 5 millions le capital de sa filiale de Vienne OTTO DÜRR GmbH (cf. N° 577 p. 24) pour en faciliter le développement.

(588/27) Le groupe métallurgique et mécanique DEMAG AG de Duisburg (cf. N° 586 p. 26) a élargi le réseau commercial de sa filiale DEMAG STA ITALIANA PER AZIONI (Agrate Brianza) en la dotant d'une succursale à Gênes et d'une autre à Florence, dirigées respectivement par M. Ralf Baumann et Bruno Wernli.

(588/27) Spécialiste à Milan de machines de travaux publics, pièces de grosse forge, charpentes métalliques pour la construction, etc ... la CIA ITALIANA FORME ACCIAIO SpA, dont le capital a été récemment élevé à Li. 450 millions, a mis fin aux activités de sa filiale commerciale de Paris CIFA FRANCE Sarl, créée en avril 1969 (cf. N° 511 p. 24).

(588/28) Le groupe de machines-outils et équipements mécaniques de précision FRIEDRICH DECKEL, PRÄZISIONSMECHANIK & MASCHINENBAU de Munich (cf. n° 494 p.25) a repris à Berlin-Borsigwalde les actifs industriels de la firme de fraiseuses radiales RABOMA MASCHINENFABRIK HERMANN SCHOENING.

CUIR

(588/28) Affiliée à Londres du groupe américain GENESCO INC. de Nashville/Tenn. (cf. n° 581 p.44), la manufacture de chaussures H. & M. RAYNE LTD (cf. n° 557 p.15) a repris à son homologue français STE JALLATTE SA (Nimes/Gard) son contrôle sur la firme de la branche ARTCO SA (Paris). Celle-ci, que préside désormais M. Edward Rayne, s'est en conséquence transformée en H. & M. RAYNE SA et a vu son capital porté à F. 100.000.

En France - où GENESCO dispose de plusieurs filiales directes - la firme de Londres était présente depuis septembre 1969 avec une filiale commerciale à Paris, H. & M. RAYNE SALES (FRANCE) Sarl (cf. n° 532 p.21).

EDITION

(588/28) Le groupe d'édition de Düsseldorf GIBBERT HENNESSEN VERLAG KG (cf. n° 281 p.24) a renforcé ses intérêts à Milan avec la création de la société EDIZIONI HENNESSEN ITALIA Srl (capital de Li. 20 millions), gérée par M. Giovanni Bertasso.

Ce groupe est présent depuis 1964 en Italie avec l'entreprise EDIZIONI HENNESSEN INTERTEX Srl (cf. n° 268 p.17), qui édite notamment le "Giornale Tessile" (16.000 ex.). Spécialiste de périodiques pour les industries de la confection ("Textil Mitteilungen", entre autres), il possède plusieurs autres filiales à l'étranger, notamment EDITIONS HENNESSEN Sarl d'Ivry-sur-Seine ("Journal du Textile") et GIBBERT HENNESSEN VERLAG KG de Salzburg.

(588/28) Affiliée pour 44 % à Paris du groupe de Londres INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. LTD à travers sa filiale I. P. C. BUSINESS PRESS (OVERSEAS) LTD, la CFE-CIE FRANCAISE D'EDITIONS SA (cf. n° 534 p.29), que préside M. Emmanuel Olive, a ouvert à Bruxelles, sous la direction de M. J.M. Clément, un bureau à l'enseigne C. F. E. BENELUX.

Comme le bureau installé en 1968 à Düsseldorf, celui-ci a pour vocation la recherche d'annonceurs pour les différentes publications (principalement techniques) du groupe C. F. E.

(588/29) La maison de livres scolaires et scientifiques SA EDITION PLANTYN d'Anvers (capital de FB. 10 millions) a pris pied en France en ouvrant à Annecy/Hte Savoie une succursale que dirige M. René Galimont.

(588/29) Des intérêts allemands portés par M. Peter Niemann (Munich) ont été à l'origine à Berne de la firme d'édition PAMIR VERLAG AG (capital autorisé de FS. 100.000), en association avec des intérêts locaux portés par MM. Hans Peter Knoblauch (directeur de la nouvelle affaire) et A. von Mandach.

(588/29) Un accord de coopération conclu entre sept éditeurs de journaux régionaux du Bade-Württemberg a été sanctionné par la création d'une filiale commune, ZENTRALE ZEITUNGSDRUCK-GESELLSCHAFT mbH, chargée d'exploiter une imprimerie centrale à Sindelfingen.

Les fondateurs de la nouvelle affaire ont été, outre la société DRUCKEREI & VERLAG A RÖHM ("Sindelfingen Zeitung") qui les a rassemblés, les firmes DRUCKEREI & VERLAG ALFRED REICHERT KG (Kornwestheim), VERLAG LEONBERGER KREISZEITUNG (Leonberg), VERLAGSDRUCKEREI CARLE, W. WIMMERSHOF KG (Stuttgart-Vaihingen), DRUCKEREI & VERLAG MAX KLAIBER (Welzheim), DRUCKEREI & VERLAG W. KREH KG (Winnenden) et A. OELSCHLÄGER BUCHDRUCKEREI GmbH (Calw).

(588/29) Affiliée pour 25 % au groupe de Gütersloh C. BERTELSMAN VERLAG KG (cf. n° 587 p.28), la maison d'édition de Hambourg GRUNER & JAHR GmbH & C° KG DRUCKVERLAGHAUS a renforcé ses intérêts dans l'édition musicale en se donnant une filiale spécialisée, MAGAZIN-MUSIC GmbH & C° KG, qui sera épaulée par une société de production musicale en cours de création.

GRUNER & JAHR a récemment formé à Hambourg la firme d'édition radiophonique vers l'Espagne RUNDFUNK- & TOURISTIK-SERVICE GmbH & C° KG (émissions "Radio Maritime") et s'est associée 60/40 à BERTELSMAN (cf. n° 556 p.25) dans l'entreprise d'équipements audio-visuels (notamment cassettes pour téléplayers) VIDEOPHON-GES. FÜR AUDIO-VISUELLE KOMMUNIKATION mbH & C° KG (Hambourg); celle-ci partage 75/25 avec la firme DOKUMENTAL & WERBEFILM GmbH (animée par M. Hello Weber) le contrôle à Berlin de la société VIDEOPHON-BERLIN VERLAGS GmbH & C° PRODUKTIONS KG.

ELECTRONIQUE

(588/29) La compagnie néerlandaise RAADGEVEND INGENIEURS-BUREAU C.J. VERHAGEN N.V. de Brielle (anc. ADVIESBUREAU C.J. VERHAGEN N.V.) a créé à son siège la firme de gestion et travaux d'informatique T.C.A. NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dont elle partage le contrôle avec sa filiale MENRO ENGINEERING (INGENIEURS & CONSTRUCTIEBUREAU) N.V. (Brielle).

(588/30) Le groupe JOSEPH LUCAS (INDUSTRIES) LTD de Birmingham (cf. n° 580 p.25) a renforcé ses liens (cf. n° 575 p.19) avec le groupe électronique et électrique de Stuttgart ROBERT BOSCH GmbH (cf. n° 585 p.26) en s'associant 49/51 avec lui pour former la compagnie FLUGGERÄTETECHNIK GmbH (Stuttgart) au capital de DM. 2 millions, où sa participation est portée par sa filiale suisse de portefeuille LUCAS INTERNATIONAL AG (Zug). Dirigée par MM. Eugène H. Warne et Gunter H. Atzler représentant respectivement les deux fondateurs, la nouvelle affaire sera spécialisée dans les équipements électroniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques pour l'aéronautique et l'espace, et elle bénéficiera à ce titre de l'assistance technique de trois filiales spécialisées du premier : LUCAS GAS TURBINE EQUIPMENT LTD (Birmingham), RO-TAX AIRCRAFT EQUIPMENT LTD (Londres) et H. M. HOBSON LTD (Londres).

En juillet 1970, JOSEPH LUCAS s'est associé à ROBERT BOSCH et à l'entreprise ALFRED PIERBURG, AUTO- & LUFTFAHRT-GERÄTEBAU KG (Neuss/Rhld) pour former la société P. L. U. -PIERBURG LUFTFAHRTGERÄTE UNION GmbH (Neuss) - où la troisième est majoritaire à 51 % - chargée de la fabrication à Neuss/Rhld. de pompes et carburateurs pour avions. Il est également présent en République Fédérale avec une filiale industrielle directe, JOSEPH LUCAS (GERMANY) GmbH, et deux filiales indirectes, GIRLING BREMSSEN GmbH (Koblenz-Wallersheim) à travers l'entreprise de châssis et systèmes de freinage pour automobiles GIRLING LTD de Birmingham (cf. n° 442 p.22), et HOBSON GmbH (Bonn) à travers H. M. HOBSON LTD (cf. n° 532 p.27).

(588/30) Le groupe néerlandais de matériels électroniques de reprographie, papiers spéciaux et produits chimiques sensibles OCE-VAN DER GRINTEN N.V. de Venlo (cf. n° 585 p.31) a porté à Li. 1 milliard le capital de son affiliée de Segrate/Milano SIPI SEGRATE SpA (cf. n° 551 p.37) pour en faciliter l'expansion, et l'a transformée en OCE-SIPI SpA.

Une opération similaire avait été effectuée récemment en République Fédérale au profit de la filiale de Mülheim/Ruhr VAN DEN GRINTEN GmbH, dont le capital a été quintuplé à DM. 5 millions et qui a été transformée en OCE-VAN DER GRINTEN GmbH.

ENGINEERING

(588/30) Le groupe 3 M (cf. supra, p. 24) a élargi ses intérêts en Belgique avec l'installation à Anderlecht-Bruxelles de la firme d'engineering et assistance technique TRIEME SA (capital de FB. 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Charles Wilson, Phillip Seifert et Robert Mouette, et où il a pour associées à titre symbolique ses filiales NATIONAL ADVERTISING C° (Saint-Paul), NATIONAL SYNTHETIC RUBBER CORP. (Saint-Paul) et AMERICAN LAVA CORP. (Chattanooga/Ten.).

Le groupe était déjà présent dans le pays avec deux filiales à Bruxelles, MINNESOTA MINING & MANUFACTURING (BELGIUM) SA et FOBELUX SA (cf. n° 275 p.20).

FINANCE

(588/31) Affiliée à la banque d'affaires de Hambourg CONRAD HEINRICH DONNER KG (cf. n° 545 p. 28) ainsi qu'au groupe de Londres REA BROTHERS LTD (cf. n° 335 p. 28), la compagnie financière AMSTERDAMSE CREDIET MIJ. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 544 p. 29) s'est assurée à Lisbonne une participation minoritaire dans le BANCO ESPÍRITO SANTO & COMERCIAL DE LISBOA LTD.

Celui-ci a repris début 1967 au groupe BLANDY BROTHERS & C° Ltda (Funchal/Madère) sa filiale bancaire et financière de Madère BLANDY BROS. (BANQUEIROS) Ltda.

(588/31) La STATE STREET BANK & TRUST C° de Boston/Mass. a pris pied chez les Six avec la création à Munich de la STATE STREET BANK GmbH (capital de DM. 11,5 millions) présidée par M. George Hauser, dirigée par MM. Pol Herbert et Hans-Jürgen Schlichting et avec MM. Roland Schulte et John Lanning Jr. pour fondateurs de pouvoir.

(588/31) La CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 585 p. 31) s'est assurée à Milan une importante participation minoritaire dans la société de portefeuille FINANZIARIA ITALIANA DI INVESTIMENTI-FIDI SpA en souscrivant l'essentiel de l'augmentation de Li. 3 à 4 milliards de son capital et elle est désormais représentée à son conseil par un vice-président, M. Léon Lambert.

Animée par M. Cesare Cicogna Mozzori et dirigée par M. Carlo Prinetti Castelletti, FIDI est affiliée aux groupes I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA de Turin (cf. n° 585 p. 19), ACCIAIERIE & FERRIERE LOMBARDE FALCK SpA de Milan (cf. n° 572 p. 32) ainsi qu'à la compagnie de portefeuille SUBALPINA INVESTIMENTI SpA (Milan). Ses principales filiales sont les sociétés FINANZIARIA MILANESE SpA (capital de Li. 450 millions) et FIDUCIARIA MILANESE SpA et elle a d'importantes participations minoritaires dans les groupes LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA, LA RINASCENTE SpA, MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA, STA GENERALE IMMOBILIARE SpA, FIAT SpA, etc...

(588/31) Poursuivant la mise en place de son réseau financier en Europe (cf. n° 586 p. 19), le groupe de mécanique lourde et automobile DAIMLER-BENZ AG (Stuttgart-Untertürkheim) a créé à Zurich une filiale financière et de leasing, DAIMLER BENZ FINANZ AG au capital de FS. 30 millions (libéré de 20 %).

Dernièrement, le groupe a également formé à Luxembourg la société de portefeuille et crédit DAIMLER-BENZ FINANZ-HOLDING AG (capital de FS. 25 millions), directement contrôlée par la filiale de Zurich DAIMLER-BENZ HOLDING AG (anc. HANDELSGESELLSCHAFT FÜR DAIMLER-BENZ ERZEUGNISSE AG).

(588/32) La compagnie de leasing de matériels de prise de vue et de production cinématographique SAMUELSON FILM SERVICE LTD de Londres (cf. n° 554 p.31) a étoffé ses intérêts en France en s'assurant le contrôle à Paris de la firme de la branche STE ALGA CINEMA Sarl.

Dans le pays, la compagnie britannique est présente depuis février 1970 avec une filiale à Paris, SAMUELSON FRANCE SA (capital de F. 750.000), que préside M. Willem van Mastrigt - par ailleurs directeur de la filiale d'Amsterdam SAMUELSON INTERNATIONAL N. V.

(588/32) Filiale à 77 % à Luxembourg du groupe INTERNATIONAL BANK de Washington/D. C., le CREDIT EUROPEEN SA (cf. n° 550 p.35) s'est donné à son siège une filiale de gestion immobilière, STE IMMOBILIERE DU CREDIT EUROPEEN Sarl (capital de F. Lux. 0,5 million).

(588/32) M. Umberto Monacelli (Monza/Milano) est associé-gérant commandité à Monza des nouvelles sociétés de portefeuille ADRIATIC INVESTMENT Sas et MONINVESTMENT Sas (fonds de commandite de Li. 1 million chacune), que contrôlent respectivement les compagnies suisses SIFANTO HOLDING SA (Chiasso) et FREUDEHOLDING AG (Lugano).

(588/32) La maison de brokers de New York DOMINIK & DOMINIK INC. (cf. n° 580 p.33) a élargi son réseau en Europe avec l'ouverture à Bruxelles d'une succursale dirigée par M. Jacques A. Peten.

Installée récemment à Francfort, la fondatrice, qui possède de longue date des succursales à Bâle et Londres, l'est également depuis peu à Lausanne.

(588/32) Le principe d'une concentration a été négocié entre deux banques de l'Est de la France, M. VARIN-BERNIER & CIE (Bar-le-Duc/Meuse) et STE NANCEIENNE DE CREDIT INDUSTRIEL SA de Nancy (cf. n° 470 p.27), au profit de la seconde. Celle-ci, affiliée pour 32,24 % au groupe C.I.C. -CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (cf. n° 582 p.24), se transformera en STE NANCEIENNE & VARIN-BERNIER SA, sous la présidence de M. Jean Roquerbe.

(588/32) Filiale à Luxembourg de la TRANSIT-BANK AG de Zurich, la DEPOSIT & FINANCE BANK SA (cf. n° 582 p.33) y a présidé à la création de la compagnie de portefeuille EURASIAN TRADE FINANCE SA (capital de F. Lux. 0,2 million), que dirige M. Jürg Aschwangen.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(588/33) Né récemment (cf. n° 542 p.32) de la fusion des compagnies suisses OURSINA SA (Konolfingen/Berne) et INTERFRANCK HOLDING AG (Zurich), le groupe alimentaire URSINA-FRANCK AG de Berne (cf. n° 585 p.35) a renforcé ses intérêts en République Fédérale dans le secteur des produits diététiques grâce à la prise du contrôle en Suisse de l'entreprise DYNA SA (Fribourg), qui possède depuis 1961 une filiale à Freiburg im Br., DYNA NAHRUNGSMITTEL GmbH.

(588/33) Cinq firmes françaises de meunerie et produits agricoles, STE NOUVELLE DES GRAINETERIES DU GATINAIS "LES DOCKS" (Montargis/Loiret), ETS CORNET & FILS (Orgères/E. & L.), ETS. JEAN ETHUIN & CIE (Bermerain/Nord), SILOS & ENTREPOTS DES FLANDRES (Petite Synthe/Nord) et SILOS & ENTREPOTS DU CHER (Avord/Cher), ont consolidé leurs créances à Francfort sur la société de vente de grains GETREIDE AGENTUR GmbH, dont le capital a été en conséquence porté à DM. 200.000.

(588/33) Animée par M. D. Cancarini, la firme italienne d'eau minérale TERME DI BOARIO SpA (Brescia) a présidé à la création à San Salvo di Chieti de l'entreprise de conditionnement et vente d'eaux gazeuses BOARIO SUD SpA (capital de Li. 10 millions), que dirigent MM. Giovanni Santambrogio et F. Mancini.

La fondatrice (anc. TERMALE DI CASINO DI BOARIO) est au capital de Li. 400 millions et exploite la source de Boario/Valle Camonica.

(588/33) Propriété de M. Albert Darboven (Hambourg), la firme d'importation, brûlerie et conditionnement de cafés (marque "Idee") J.J. DARBOVEN KG a créé à Zug une filiale de portefeuille, LA HINE GmbH (capital de FS. 1,5 million), que dirigent MM. Max P. Fischer et A. Darboven.

(588/33) Le groupe brassicole de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. n° 583 p.41) a pris à Kempten/Allgäu, à travers sa filiale ALLGÄUER BRAUHAUS AG (Kempten) - dont la capacité est de 340.000 hl/an (cf. n° 577 p.35) - le contrôle de la brasserie familiale BAYERISCH-HOF-BRAU KG (27.000 hl).

OETKER a récemment diversifié ses intérêts en prenant à Vienne une participation de 10 % dans la conserverie INZERSDORFER NAHRUNGSMITTELWERKE GmbH.

METALLURGIE

(588/34) La compagnie néerlandaise de matrices, empreintes et moules en aciers spéciaux pour extrusion d'aluminium et alliages ALUMINIUM MATRIX N.V. d'Arcen-Venlo/Limburg (cf. n° 577 p.39) a complété son réseau commercial à l'étranger avec la constitution à Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine de la société ALMAX FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), gérée par M. Jan Aalberts.

La fondatrice a notamment une filiale à Milan, ALMAX ITALIANA SpA (cf. n° 515 p.29), et une autre à Birmingham, ALUMINIUM MATRIX LTD (cf. n° 454 p.31), qui contrôle l'entreprise d'aciers spéciaux et outillages de fonderie MAYFIELD TOOL & DIE C° LTD (Birmingham).

(588/34) Le groupe français de chaudronnerie et constructions métalliques C.M.P. -CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. n° 536 p.35) a constitué à Milan - à travers sa filiale de Luxembourg CHAUDRONNERIE HOLDING SA (cf. n° 531 p.40) - la société commerciale et d'assistance technique COSTRUZIONI METTALICHE DI PROVENZA ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par MM. M. Vintejoux et J. Masson. Il y a pour associée symbolique la compagnie de portefeuille TEVALEV TRUST REGISTERED (Eschen/Liechtenstein).

(588/34) La compagnie suisse HYDRON AG de Zug (cf. n° 577 p.37) a été à l'origine à Milan de la firme d'articles ménagers métalliques MECRA ITALIA METAL CORP. SpA (capital de Li. 10 millions), placée sous la présidence de M. Andrew W. Garfield et la direction de M. Rolf Schalling.

La fondatrice, que dirige M. L. Wicky - animateur des sociétés de Zurich AMECO ALFA METALCRAFT AG et GEBR. WICKY AG - est présente en Belgique (Gand) et aux Pays-Bas (Sas-van-Gent) avec des filiales MECRA METAL.

(588/34) Filiale à Londres de la compagnie métallurgique française DAVUM SA (Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine) - affiliée pour 20 % chacun aux groupes CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA, MARINE FIRMINY SA et SIDELOR-MOSELLANE SA - cf. n° 561 p.38) - la société DAVUM STEEL LTD y a présidé à la création de l'entreprise CHAFFOTEAUX LTD.

Dirigée par M. Norris, celle-ci assurera la commercialisation au Royaume-Uni des chauffe-eau et chaudières à gaz de la société CHAFFOTEAUX & MAURY SA de Paris (cf. n° 539 p.28) - membre pour 38,8 % du groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON à travers la compagnie SAUNIER-DUVAL SA (Paris).

(588/35) Le groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 584 p.24) a négocié la prise du contrôle à Asslar Kr. Wetzlau - à travers ses filiales NIEDERRHEINISCHE HÜTTE AG (Duisburg-Hochfeld) et WESTFÄLISCHE UNION AG (Hamm) - de la firme de fils et câbles métalliques, tréfilages, profilés minces, etc... BERKENHOFF & DREBES AG.

Celle-ci, créée en 1889, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 80 millions. Son contrôle était jusqu'ici partagé entre les compagnies INDUSTRIEANLAGEN-VERWALTUNGS AG de Waldböckelheim/Bad Kreuznach (25 %) et AKTIENVERWALTUNGS GmbH d'Asslar (majoritaire), holding des familles Berkenhoff et Drebes.

(588/35) Le groupe ALCAN ALUMINIUM LTD de Montreal (cf. n° 580 p.38) a rationalisé ses intérêts à Milan en fusionnant ses filiales ALMA-ALLUMINIO MANUFATTI SpA (cf. n° 502 p.35) et ANGELETTI & CIUCANI FONDERIA LAMINATOIO SpA au profit de la seconde, dont le capital a été porté à Li. 3,5 milliards.

MINES

(588/35) Filiale paritaire à Bochum des groupes GELSENBERG AG d'Essen (cf. n° 582 p.37) et FRIED. KRUPP HÜTTENWERKE AG de Bochum (cf. n° 585 p.38), la compagnie charbonnière CAROLINENGLÜCK-GRAF MOLTKE BERGBAU AG a fait apport - contre une participation de 0,77 % - de ses activités industrielles et commerciales au groupe d'Essen RUHRKOHLE AG (cf. n° 553 p.34), a réduit son capital de DM. 20 à 5 millions et s'est transformée en CAROLINENGLÜCK-GRAF MOLTKE GmbH sous la direction de MM. A. Weidmann et F. Wilhelms.

PAPIER

(588/35) La compagnie CONTINENTALE PAPIER GmbH (Düsseldorf), membre du groupe FELDMÜHLE (cf. supra, p.19), s'est assurée le contrôle absolu de la firme de distribution et façonnage de papiers WOELLER-WOHNUNGSBAU GmbH (Kriftel/Taunus), puis l'a absorbée.

PARFUMERIE

(588/36) Le groupe de produits de beauté, articles cosmétiques et de toilette CHESEBROUGH-POND'S INC. de New York (cf. n° 548 p.33) prépare une rationalisation de ses intérêts en France au profit de la STE FRANCAISE DE DISTRIBUTION SA (Paris), dont il s'est assuré le contrôle en 1968 (cf. n° 487 p.36) : celle-ci absorbera la compagnie CHESEBROUGH POND'S DE FRANCE SA (Paris) et portera son capital à F. 4,7 millions en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 6,9 millions.

Le groupe dispose en Europe de filiales à Munich (avec usine à Oberndorf-Neckar), Milan, Amsterdam, Genève, Londres, Madrid, etc...

(588/36) Le BEECHAM GROUP LTD de Brentford/Mddx (cf. n° 577 p.41) a négocié une diversification de ses intérêts en acquérant en République Fédérale, au prix de £ 12,75 millions, le contrôle du groupe de produits adhésifs, cosmétiques, produits de toilette, etc... UHU-WERK H. & M. FISCHER de Bühl/Baden (cf. n° 555 p.34). Celui-ci, qui réalise avec ses marques "Uhu", "Badenas", etc... un chiffre d'affaires annuel de DM. 100 millions, possède des filiales UHU ou FISMAR à Milan, Strasbourg/B. Rhin, Bâle, Dublin, Malgrat de Mar/Espagne, New York et Toronto (cf. n° 504 p.20).

Le groupe britannique, qui disposait déjà de sept filiales en République Fédérale - notamment MARGARET ASTOR KG et BEECHAM PHARMA GmbH de Mayence - détient de nombreux autres intérêts chez les Six dans les secteurs pharmaceutique ou cosmétique : Belgique, Italie, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Danemark, Monaco, Espagne, Suède, etc...

(588/36) Poursuivant la réorganisation de ses intérêts en France (cf. n° 513 p.34), le groupe chimico-pharmaceutique et cosmétique de New York BRISTOL MYERS & C° (cf. n° 587 p.37) a fait apport de son contrôle sur la société CLAIROL PARIS SA de Paris (cf. n° 430 p.28) à sa filiale STE NOGENTAISE DE PRODUITS CHIMIQUES SA (Nogent/Val-de-Marne) qui a porté, en conséquence, son capital à F. 8,4 millions.

En 1969, cette dernière avait déjà absorbé ses compagnies-soeurs PARFUMS FORVIL & DENTIFRICE DU DOCTEUR PIERRE REUNIS SA (Nanterre/Hts-de-Seine), BRISTOL MYERS DE FRANCE SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) et EDWARD DALTON C° Sarl (Nogent).

PETROLE

(588/37) Le groupe public E.R.A.P. -ENTREPRISE DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES (cf. n° 583 p.39) a transformé sa filiale absolue de Rotterdam ELF NEDERLAND N.V. en société de portefeuille sous le nom d'UNIE VOOR FRANS-HOLLANDSE PETROLEUMPRODUKTEN N.V.; il est simultanément devenu majoritaire dans son affiliée ANKER UNION N.V. - commune avec le groupe ANKER KOLEN MIJ. N.V. (cf. n° 582 p.20) - transformée en ELF NEDERLAND N.V. (seconde du nom).

Cette seconde opération a entraîné la transformation de la filiale commerciale à Rotterdam de la précédente, ANKER-UNION SALLAND N.V., en ANKER-UNION N.V. (seconde du nom), où ANKER KOLEN détient désormais une participation directe.

(588/37) L'entreprise allemande de distribution pétrolière ERNST RÜCKWARTH KG (Bielefeld) a pris à Paderborn le contrôle de son homologue BIERMANN & C° GmbH (capital de DM. 0,6 million), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 17 millions environ avec 60 points de vente dans la région de Kassel et Paderborn.

Entreprise familiale, ERNST RUCKWARTH exploite plus de 240 stations de distribution à Paderborn, Minden, Osnabrück, Bielefeld, Wiedenbrück, etc... et réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 80 millions.

PHARMACIE

(588/37) La compagnie chimico-pharmaceutique allemande BYK GULDEN CHEMISCHE FABRIK GmbH de Constance (cf. n° 551 p.38) va simplifier ses intérêts en France en fusionnant la société LABORATOIRE NEGATOL Sarl (Paris) - qu'il contrôle à travers sa filiale CONSTANCIA Sarl de Levallois/Hts-de-Seine (cf. n° 544 p.33) - avec l'entreprise LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES VALPAN SA (Le Nee-sur-Seine/S. & M.). Celle-ci, que préside M. J. Vernin et qui a fusionné en 1968 avec la P.C.A.-STE DES PRODUITS CHIMIQUES & ASSIMILES SA (Melun/S. & M.), est également, depuis peu, affiliée (indirecte) de la compagnie allemande, qui est représentée à son conseil par MM. Hans Jürgen Maas et Rolf Rahmstoff. Elle recevra de NEGATOL, son propre actionnaire direct pour 75 %, un actif brut de F. 9,48 millions et portera en conséquence son capital à F. 1,004 million.

BYK GULDEN, qui a créé CONSTANCIA en 1963 (cf. n° 186 p.27), appartient au groupe QUANDT à travers la compagnie VARTA AG de Hagen (cf. n° 587 p.27).

(588/38) Membre à Copenhague du groupe A/S DET OSTASIA-TISKE KOMPAGNI (cf. n° 579 p.40), la compagnie chimico-pharmaceutique DET DANSKE MEDICINAL- & KEMIKALIE KOMPAGNI A/S a renforcé ses intérêts en République Fédérale en faisant prendre par sa filiale ASP-HOLMBLAD KERZEN GmbH (Norderstedt) le contrôle absolu à Celle de l'entreprise FRANZ GUIZETTI qui a été ensuite absorbée, opération ayant entraîné le quadruplement à DM. 4 millions du capital de la société absorbante.

(588/38) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. n° 586 p.36) renforce ses intérêts à Paris, à travers sa filiale LABORATOIRES HOECHST SA avec la prise du contrôle direct de la société LABORATOIRES HOUDE SA (cf. n° 516 p.21).

Spécialiste de thérapeutique cardio-vasculaire, celle-ci (capital de F. 5 millions), qui exploite (cf. n° 338 p.33) un laboratoire en France (L'Aigle/Orne) et un autre en Belgique (Uccle-Bruxelles), est passée début 1969 (cf. n° 497 p.37) sous le contrôle de la compagnie SIFA SA (Puteaux/Hts-de-Seine) - en cours d'absorption par le groupe ROUSSEL-UCLAF SA (cf. n° 585 p.44) ; elle compte parmi ses administrateurs la société METRAPHARM Sarl de Paris (anc. APPLICHIM Sarl).

(588/38) Le groupe de Rotterdam INTERNATIO-MÜLLER (cf. n° 577 p.46) a pris à Utrecht le contrôle de la firme de fournitures dentaires, pharmaceutiques et médicinales N.V. v/h FIRMA TJADEN & C°. Animée par M. R.A. Thiadens et, depuis peu, par M. J.V. Verbeek, celle-ci occupe 120 personnes au siège, à Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Nimègue et Groningue.

INTERNATIO-MÜLLER était déjà intéressé dans le secteur pharmaceutique grâce à sa filiale N.V. DR. LAMMERS & DR. INDEMANNS, ainsi que dans celui de l'instrumentation et des fournitures médico-chirurgicales avec la société STÖPLER INSTRUMENTEN & APPARATEN N.V.

(588/38) La concentration décidée en France (cf. n° 550 p.39) - et qui sera effective fin 1970 - entre le groupe ROUSSEL-UCLAF (cf. supra) et la filiale à 49 % S.I.F.A.-STE INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DES ANTIBIOTIQUES SA du groupe CENTRALE DE DYNAMITE SA - majoritaire dans la nouvelle ROUSSEL-UCLAF SIFA SA (cf. n° 576 p.21) - a déjà eu son prolongement en Italie : la société OSFA CHIMIE INDUSTRIA BIOFARMOCHIMICA SpA de Novate Milanese (cf. n° 291 p.30), affiliée de SIFA, a transféré ses actifs industriels à la compagnie INIZIATIVE TERAPEUTICHE PANTHER Srl (Milan), qui s'est transformée en PANTHER-OSFA CHIMIE Srl (capital de Li. 11 millions) tandis qu'elle-même se changeait en INDUSTRIA BIOFARMOCHIMICA MILANO SpA.

CENTRALE DE DYNAMITE, qui sera transformée prochainement en STE CENTRALE ROUSSEL NOBEL SA, est filiale à 68,6 % de la CIE FINANCIERE CHIMIO SA (cf. n° 535 p.21), où le groupe HOECHST (cf. supra) détient une participation de 43 %.

PLASTIQUES

(588/39) Le groupe belge PRB SA de Woluwe-St-Pierre (cf. n° 576 p.21) a renforcé ses intérêts dans le secteur des mousses de polyuréthane - où il est déjà présent en France et aux Pays-Bas avec des filiales RECTICEL (cf. n° 570 p.36) - en prenant au Royaume-Uni une participation de 49 % dans la compagnie HARRISON & JONES LTD (Liverpool).

(588/39) Spécialiste de produits plastiques, linoleums, revêtements, tuiles et plaques amiante-vinyle, le groupe britannique NAIRN & WILLIAMSON (HOLDINGS) LTD de Londres (cf. n° 311 p.32) a dissout par anticipation sa filiale en France (Tours/I. & L.) et en a confié la liquidation à MM. Guy Mac Laren et Jean-Jacques Perrin.

Le groupe reste présent chez les Six avec une filiale commerciale à Anvers, NAIRN WILLIAMSON (BELGIUM) SA.

PUBLICITE

(588/39) Un accord de coopération à l'échelle européenne a été conclu entre la filiale à New York B.B.D.O. INTERNATIONAL INC. du groupe BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN INC. (cf. n° 582 p.38) et le groupe de Düsseldorf TEAM WERBEAGENTUR GmbH (cf. n° 582 p.39).

B.B.D.O. possède plusieurs filiales ou affiliées en Europe, notamment à Bruxelles, Amsterdam, Paris, Francfort, Milan, Vienne, Londres, etc... De son côté, TEAM est implanté à Paris, Milan et Zurich (cf. n° 563 p.37).

TEXTILES

(588/39) L'entreprise d'importation et négoce en gros de cotons bruts STAHEL HARDMEYER AG de Zurich s'est assurée à Brème le contrôle de la firme d'import-export de matières premières textiles MAX C. SCHNEIDER GmbH, animée jusqu'ici par MM. H.G. Thiermann et M. C. Scheider : transformée en STAHEL HARDMEYER GmbH, celle-ci est désormais dirigée par M. Heinz Bunkenburg.

TOURISME

(588/40) La CIE NATIONALE AIR FRANCE de Paris (cf. n° 582 p.41) a négocié avec le groupe de New York LOEW'S HOTELS INC. (cf. n° 573 p.14) un accord pour l'exploitation à Paris d'un hôtel offrant 1.027 chambres, plusieurs salles de restaurants (400 places) et une salle de congrès (1.200 places), dont l'ouverture est prévue pour 1972. Cet accord donnera lieu à la création d'une filiale 60/20, où les intérêts du partenaire français seront portés par une filiale absolue en cours de création, STE DE FINANCEMENT HOTELIER & TOURISTIQUE "HOTEL FRANCE INTERNATIONAL" SA (capital de F. 35 millions).

LOEW'S est associé à parité depuis juillet 1970 à Paris (cf. n° 542 p.14) aux groupes MANERA SA (Paris) et "NEUE HEIMAT" GEMEINNÜTZIGE WOHNUNGS- & SIEDLUNG GmbH (Hambourg) au sein de la société de construction hôtelière SOPROTEL-STE DE PROMOTION POUR L'INDUSTRIE HOTELIÈRE SA. Il est par ailleurs lié depuis peu avec la filiale absolue VHH-VEREINIGTE HOTEL HOLDING (cf. n° 486 p.33) de "NEUE HEIMAT" pour la construction et l'exploitation d'un hôtel de 1.200 lits à Hambourg ainsi que d'un hôtel en cours d'édification à Francfort et qui, à l'origine (cf. n° 485 p.39), devait être exploité par le groupe HILTON HOTELS CORP. (Chicago).

Ce dernier exploite notamment en République Fédérale les deux hôtels "Hilton" de Düsseldorf et Stuttgart, construits par l'affiliée (50 %) de Zurich STÄDTEBAU-FINANZ HOLDING AG (à travers la filiale absolue GEWERBEBAU HOLDING AG de Zug) de "NEUE HEIMAT", en association avec M. Jacques Rosenstein (Zurich) - administrateur notamment des sociétés DUBENHOLZ AG (Opfikon/Zurich) et INVESTITIONS-GESELLSCHAFT FÜR BERLIN AG (Zug).

TRANSPORTS

(588/40) Le groupe de transports internationaux de New York AMERICAN EXPORT INDUSTRIES INC. (cf. n° 540 p.41) a élargi ses intérêts chez les Six en constituant à Rotterdam, à travers son holding de Luxembourg AMERICAN EXPORT INTERNATIONAL HOLDING SA, la société TRANSPORTATION EQUIPMENT SERVICES C°-TESCO N.V. (capital de Fl. 100.000), que dirigent MM. R.S. Lawson, J.A. Smith et F.J. Mayo.

Le groupe, qui assure l'agence générale pour l'Europe de la compagnie maritime AMERICAN EXPORT ISBRADTSEN LINES, dispose à ce titre de plusieurs agents au Benelux : 1) à Bruxelles INTERFREIGHT CONTINENTAL SA et à Anvers INTERFREIGHT BENE-LUX SA (cf. n° 516 p.35); 2) à Amsterdam - où il était représenté jusqu'ici par l'entreprise INTRANED qui vient de fusionner ses activités de gardiennage et expédition avec celles du groupe RUYS & C° N.V. (cf. n° 553 p.30) - SYSTEMS INTERFREIGHT NEDERLAND N.V., en cours de création et dont l'agent général sera la firme locale VERENIGD CARGADORS KANTOOR.

(588/41) La filiale de transports maritimes MITSUI O.S.K. LINES LTD (Tokyo) du groupe japonais MITSUI & C° LTD (cf. n° 581 p.34) a confié sa représentation en Italie à la firme de Gênes AGENZIA MARITTIMA PROSPER Sas, qu'anime M. Giuliano Mattioli : celle-ci a, en conséquence, ouvert une succursale à Milan.

(588/41) La compagnie de transports terrestres, maritimes et aériens P.I.E. -PACIFIC INTERMOUNTAIN EXPRESS C° d'Oakland/Cal. a renforcé son implantation chez les Six (cf. n° 561 p.45) en installant à Gênes une filiale directe, P.I.E. TRANSPORT SpA (capital autorisé de Li. 100 millions), présidée par M. Carlo F. Tanfer et dotée de succursale à Naples, Rome, Florence, Livourne, Milan et Turin.

La fondatrice a repris en mai 1970 au groupe AMERICAN EXPRESS C° de New York (cf. n° 585 p.48) ses activités de fret, exploitées depuis par la filiale P.I.E. TRANSPORT INC. (anc. NATIONAL AIR FREIGHT FORWARDING CORP.) et les affiliées P.I.E. TRANSPORT AG (Bâle, Genève, Lucerne, Zurich), P.I.E. TRANSPORT N.V. (Anvers), P.I.E. TRANSPORT FRANCE Sarl (Paris), etc...

(588/41) Un accord négocié entre la compagnie NORFOLK LIJN N.V. - qui assure un service maritime régulier entre la Grande-Bretagne (Great Yarmouth) et les Pays-Bas (Scheveningen) - et le groupe de Dortmund WESTFÄLISCHE TRANSPORT AG (cf. n° 549 p.42) assure à celui-ci la représentation générale en République Fédérale de celle-là.

(588/41) La compagnie de transports aériens de Francfort TRANSPORTFLUG GmbH (cf. n° 507 p.36) a apporté son activité de "charter" à sa filiale CALAIR FLUGGESELLSCHAFT mbH, FLUGBETRIEBS KG (fonds de commandite de DM. 4 millions), à qui la firme de leasing CALAIR FLUG GmbH & C°, FLUGANLAGE KG (Munich) loue cinq "Boeing 707-720". Celle-ci compte notamment parmi ses actionnaires minoritaires M. Karl Hirschmann (Küsnacht/Zurich), administrateur entre autres des sociétés JET AVIATION AG (Bâle) et HANDELSKREDIETBANK AG (Zurich).

TRANSPORTFLUG (capital de DM. 15 millions) a en revanche cédé sa filiale d'affrètement aérien GERMANAIR GmbH (anc. SUDWEST-FLUG GmbH - cf. n° 450 p.21) au groupe de Munich BAVARIA FLUG-GESELLSCHAFT SCHWABE & C° KG (cf. n° 562 p.42), qui en partage le contrôle 80/20 avec la société financière UNIVERSAL LEASING GmbH.

DIVERS

(588/41) Un accord de coopération commerciale a été conclu en République Fédérale entre le groupe de céramique, verrerie et vaisselle HUTSCHENREUTHER AG de Selb (cf. n° 567 p.46) et la manufacture de couverts, argenterie et coutellerie de table WILKENS BREMER SILBERWAREN AG de Brême (cf. n° 552 p.35). Il sera sanctionné à partir de 1971 par des campagnes de publicité communes en faveur des deux marques associées.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Adriatic Investment	P. 32	Chaffoteaux	P. 34
AEG Telefunken	23	Chesebrough-Pond's	36
Agenzia Marittima Prosper	41	Cigeco Conveyor	26
Air France	40	Clairol Paris	36
Alcan Aluminium	35	C. M. P. -Constructions Métalliques	
Alga Cinema	32	de Provence	34
Allgäuer Brauhaus	33	Colas	17
Almax France	34	Comel	24
Aluminium Matrix	34	Continentale Papier	35
American Export	40	Cordes & C°	20
Amsterdamse Crediet Mij.	31	Costruzioni Metalliche di Provenza	
Angeletti & Ciucani Fonderia		Italia	34
Laminatoio	35	Courtaulds	19
Anker-Union	37	Crédit Européen	32
ASP-Holmblad Kerzen	38		
Ateliers de Constructions Mécani-		Daimler-Benz	31
ques de Forest	27	Danske Medicinal- & Kemikalie	
		Kompagni	38
Banco Espirito Santo & Comer-		Darboven (J. J.)	33
cial de Lisboa	31	D. A. S.	17
Barry Wright	22	Davum	34
B. A. S. F.	20	Deckel (Friedrich)	28
Bavaria Flug	41	Delta Baksteen Unie	17
Bayerische Hof-Bräu	33	Demag	27
B. B. D. O. International	39	Deposit & Finance Bank	32
Beecham Group	36	Designa-Deutsche Signalges.	23
Belrama	26	Docks (Les)	33
Bergmann Elektro	24	Dominik & Dominik	32
Berkenhoff & Drebes	35	Dürr (Otto)	27
Bertelsmann Verlag (C.)	29	Dyna	33
Biermann & C°	37		
Boario	33	Ecor	22
Bosch (Robert)	30	Edilizia per il Centro Milano	17
Bristol Myers	36	Editions Plantyn	29
British Oxygen	23	Elf	37
Brown & Sharpe	25	Erichsen	23
Buhler-Fontaine	19	Eurasian Trade Finance	32
Byk Gulden Chemische Fabrik	37	Excellon	25
Calair Flug	41	Fasco	17-24
Candy	24	Feldmühle	19-35
Carolinenglück-Graf Moltke	35	Fenwick	25
Cegedur GP	18	Finanziaria Italiana di Investi-	
C. F. E.	28	menti-Fidi	31

Flachmann (Gebr.)	P. 22	Laboratoires Houde	P. 38
Fluggerätetechnik	30	Laboratoire Negatol	37
Fonderies & Ateliers de Mersch	27	Laboratoires Pharmaceutiques	
Fould Springer	20	Valpam	37
Française de Distribution	36	Lambert pour l'Industrie & la	
Frankel	26	Finance (Cie)	31
Freude Holding	32	Loew's Hotels	40
Fusarc Italiana	23	Lucas (Joseph)	30
		Ludwig-Ofag-Indugas	23
Gardner Laboratory	23		
Gautschi Electro-Fours	23	Magazin-Music	29
Genesco	28	Manifattura Italiana Carlo Pachetti	24
Germanair	41	Marong	21
Getreide-Agentur	33	Massot & Disdier	23
Gok	25	Mecra Italia Metal Corp.	34
Gruner & Jahr	29	Milde Fils & Cie (Ch.)	23
Guizetti (Franz)	38	Minnesota Mining & Manufacturing	24-30
		Mitsui	41
Hansen & Söhne (Jos.)	21	Moninvestment	32
Harrison & Jones	39	Mörtelwerk Colonia	18
Hay	21		
Heinz Vision-Ease	27	Nairn & Williamson	39
Henkel	20	Nanceienne & Varin-Bernier	32
Hennesen	28	Neue Heimat	40
Heuff & C ^o 's Steenfabriek	17	Nogentaise de Produits Chimiques	36
Hilton Hotels Corp.	40	Norfolk Lijn	41
Hine (La)	33		
Hobo	22	Océ	30
Hoechst	38	Oetker (Rudolf)	33
Holt	19		
"Hotel France International"	40	Pacific Intermountain Express C ^o	41
Houthandel Utrecht	18	Pamir Verlag	29
Hutschenreuther	41	Panther-Osfa Chemie	38
Hydreco Hamworthy	26	Péchiney	18-19
Hydron	34	Pepró	19
		Peras Italiana	25
Industria Biofarmochimica Milano	38	Peyrache	18
Internatio-Müller	38	P. I. E. Transport	41
I. P. C.	28	Powell Duffryn	26
Irbat GP	18	P. R. B.	39
Italiana Forme Acciaio (Cia)	27	Produits Chimiques Péchiney-	
		Saint-Gobain	19
Jallatte	28		
		Quelle	21
Kelvinator	24	Quinn & C ^o (K. J.)	18
Klima	24		
Kon. Houthandel William Pont	18	Raboma	28
K. S. B. -F. A. M.	27	Raveau-Cartier	17
Kyoto Ceramic C ^o	19	Raybestos-Manhattan	25

Rayne (H. & M.)	P. 28	Thyssen-Hütte (August)	P. 18-35
Rheinkniss-Baggerei A.		Tjaden (Firma)	38
Whiethoff	18	Trafimex	21
Rickerey	22	Transportation Equipment	40
R/M International (Belgium)	25	Services C°	40
Robertshaw Controls	22	Transportflug	41
Roussel-Uclaf	38	Trieme	30
Rückwarth (Ernst)	37		
Ruhrgas	23	Uhu-Werk	36
Ruhrkohle	35	Unie voor Frans-Hollandse	
		Petroleumprodukten	37
Saint-Gobain-Pont-A-Mousson	19-27-34	U. O. P.	19
Samuelson Film Service	32	Ursina-Franck	33
Sarer	17		
Scason	26	Verhagen (C. J.)	29
S. C. O. A.	21	Vernici Italiana Standard	19
Siemens	24	Victoria Versicherung	17
S. I. F. A.	38	Vision Ease	27
Sifanto Holding	32		
Stahel Hardmeyer	39	Westfälische Transport	41
State Street Bank	31	Wilkens Bremer Silberwaren	41
Supertyper Datentechnik	27	Wintershall	20
		Woeller-Wohnungsbau	35
Tacke Olalde	26	Wright Line-Santal	22
T. C. A. Nederland	29		
Team Werbeagentur	39	Zentrale Zeitungsdruck-Ges.	29
		Zipper-Technique	19

